VOL. XVII.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE
PAR LUDGER DUVERNAY.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LA MINERVE paraît DEUX fois par semaine, le LUNDI et le JEUDI SOIR, et TROIS fois lorsque les circonstances le nécessitent.

Le prix de l'Abonnement est de QUATRE PIASTRES par an, outre un SOL par No. pour la poste, quand le Journal est envoyé par cette voie. L'abonnement est payable d'AVANCE, et une addition de 2s. 6d. sera faite par chaque année à ceux qui n'auront pas payé d'avance ou à première demande. ☞ Ceux qui veulent discontinuer, doivent en donner avis un mois avant leur date échue.

Toutes les lettres, correspondances, &c., doivent être adressées, franc de port, à LUDGER DUVERNAY, au bureau du Journal, rue St. Vincent, No. 13.

No. 98.

MONTREAL, BAS-CANADA
JEUDI SOIR 12 AOUT 1847.

PRIX DES AVERTISSEMENS.

Six Lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d, et 7 1-2d. chaque suivante.
Dix Lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 4d. et 10d. chaque suivante.
Au-dessus de dix Lignes, première insertion, 4d. par ligne, et 1d. par chaque ligne pour les insertions subséquentes.
*** Les Avertissemens non accompagnés d'ordres écrits seront insérés dans chaque feuille jusqu'à ce qu'ils soient contremandés et débités en conséquence.
On traite de gré-à-gré pour les avertissemens d'une certaine étendue, et ceux devant être publiés plus de six Mois.

LA MINERVE,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

Avis du Bureau de Poste.

A PARTIR du SIX JUILLET 1847, la MALLE, pour les places suivantes—Bécancour, Gentilly, St Pierre les Bebquets, St Jean des Chaillons, Lotbinière, Ste. Croix et St. Antoine, sera, durant l'été,

FERMÉE A MONTRÉAL.

Lundi ..... } A Cinq heures, P. M.
Mercredi ..... }
Jeudi ..... }
Samedi ..... }

ATTENDUE A MONTRÉAL.

Dimanche ..... } A Huit, heures, A. M.
Mercredi ..... }
Jeudi ..... }
Samedi ..... }

Bureau de Poste Général, Montreal, 22 juin 1847

A Vendre par le Soussigné

PEAUX FRAICHES de l'Amérique du Sud,
Cuir à Semelle de la Tanneries de St. Pie et autres,
Cuir à Empeignes,
do do sur grain,
Cuir à Harnais, à Collier, à Porte-Manteaux,
Peaux de Taures,
Peaux de Veau du Canada, de France et de l'Amérique,
Prunelle, doublure, bordure, Maroquin, imitation de do Bazane, &c. &c.

——AUSSI——

Formes assorts supérieures de Hallowell.
A. F. SABINE,
31 mai. Rue St. François-Xavier.

Faites Attention.

LES Soussignés avertissent le public d'être sur ses gardes et de ne pas recevoir ni négocier un BILLET Promissoir payé en JUIN 1846, et consentie pour certaine affaire à Mr. MOSES, tiré par M. ROSSIN & FRERES de Toronto, pour la somme de **Cinq Cents Louis** cours d'Halifax, le dit billet étant perdu ou égaré et étant nul et sans effet.
M. ROSSIN & FRERES.
Montréal, 12 juin.

NOUVELLES IMPORTATIONS
DE
VRAIE CIGARES DE LA HAVANE, TABACS
DE GOUT, &c.
L. LYONS & Cie.

INFORMENT leurs amis et le public, qu'ils viennent de recevoir toutes leurs IMPORTATIONS DU PRINTEMPS, consistant en toutes les marques les plus choisies de Cigares de la Havane et de Principe, Tabac Cavendish, en torquette, et de goût, aussi 10 caisses de Pound Lumps de John Beaven Allen, reconnu comme étant le tabac dont l'odeur est la plus exquise sur le continent américain.

Ils ont également reçu leur assortiment ordinaire de Pipes de Meersbaum, Tabatières et boîtes à tabac en argent pur et en papier maché, Pipes pour fumer en ambre, Casquettes de Messieurs pour fumer, et boîtes à cigare, de cuir à patente de Kitson, avec une variété d'autres articles trop nombreux pour les détailler.

N. B.— Aussi nouvellement reçue, une variété magnifique de curiosités indiennes, écorce travaillée, &c., qui seront vendus à bas prix pour argent comptant.

No 2, Bâtisses de Stuart,
Rue Notre-Dame.
16 juin 1847.

LES Soussignes ont transporté leur Magasin au coin des rues McGill et du Collège, où ils ont constamment à vendre
FLEUR,
LARD,
SAINDOUX,
BEURRE,
FROMAGE,
JAMBON,
MORUE,
SAUMON,
Et un assortiment d'EPICERIES pour les familles.
D. P. JANES & CIE.
1 juil.—dm.

EDOUARD GAUTHIER.

RECEMMENT arrivé de Paris, informe ses amis et le public en général qu'il a ouvert son atelier comme

Marchand Tailleur

au No 54, rue Notre-Dame, en face des bureaux du Commissariat, où il est prêt à recevoir et confectionner dans le dernier goût, toutes commandes qui lui seront confiés. Il espère en fesant tous ses efforts pour contenter ceux qui voudront bien l'encourager s'attirer l'appui et le patronage du public.

N. B. Il informe de plus les personnes qui désirent fournir leurs draps qu'ils auront les mêmes attentions.
Montréal, 21 juin 1847.

LES Soussignés désirant clore les affaires de leur magasin, 91 rue St Paul, informent leurs amis et le public en général qu'ils vendront leur assortiment de Groceries, etc., à des prix bien réduits pour argent comptant ou à un court crédit.

Ils ont en main 40 tonnes et quarts de Whisky, Huile, Peinture, &c.

Tous ceux qui leur doivent sont priés de régler leurs comptes sans délai et ceux à qui ils sont endettés sont priés de présenter leurs comptes pour payement.
F. ST. JEAN & CIE.
Montréal, 5 Juillet 1847.

THOMAS BELL,
Agent à Commission
Rue des Commissaires, No. 27,

PREND la liberté d'annoncer qu'il a à vendre constamment,
Verni pour Carossiers et Meubliers,
do noir et brun (*Japan*)
Peintures de diverses couleurs
Bordures bleues et drab pour voiture,
Toffes, Ponpons et Tassettes,
Tapis de toile circé pour salon,
Cuir à patente et autre,
Frettes pour moyeux en cuivreplatées de Boston,
Poignées pour portière de voiture,
Boutons jaunes et bruns pour voitures,
Maroquin de différente couleurs pour doublure, de qualité supérieure.

Aussi,—Chaises américaines qu'il pourra fournir aux commerçants à très bas prix.

T. Bell invite les amateurs à visiter son magasin.—17 juin—tm.

AVIS.

LE Soussigné donne avis à tous ceux qui doivent à la faillite BESSE ET FRERE de venir régler d'ici au 15 du mois prochain, au magasin du soussigné No. 143, rue Notre-Dame, faute de quoi leurs comptes seront remis entre les mains d'un Avocat qui sera chargé d'en faire la collection.
W. MALSBURG.
Montréal, 24 juin 1847.

DR. REGNAULT,
A L'ENTREE DE LA RUE
SANGUIGET—27 mai.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que THOMAS HEATH, mon associé, comme Platrier, a laissé la Province sans mon consentement, sans m'avoir rendu compte des affaires de la Société, je préviens le Public qu'à compter de ce jour je ne serai responsable d'aucune transaction qu'il pourrait faire au nom de la dite société, et notifie aussi tous nos Débiteurs de ne lui payer aucun argent ou à son ordre, sous peine d'être obligés de payer deux fois.
JOHN McGUINESS.
Rue de l'Inspecteur, 12 juil. 1847.—15.

COURS
De Langue Française
EN 60 LEÇONS.

LE Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette Cite et des environs qu'il commencera ce-jourd'hui, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LECONS.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur des succes, qu'il a obtenus, jusqu'à ce jour seront produits à quiconque les désirera voir.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, en la maison de Pension de Mme. GIROUX, coin des rues St. Paul et St. Gabriel, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M.

M. L. donnera son cours à domicile, aux Dames et aux demoiselles qui voudront bien l'honorer de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux Messieurs ils suivront le Cour. à sa maison de pension, chez MADAME GIROUX
CHS. H. LASSISERAYE.
Montréal, 1 juil. 1847.

Décoration d'Appartement
A LA MODE DE
PARIS ET DE LONDRES,
M. GAUTIER

DECORATEUR Français, ou Colleur de Papier Tapisserie, vient de se fixer à Montréal et offre ses services au public. Elevé dans un établissement de décoration du meilleur goût, il a l'espoir de donner plaine satisfaction.

Pour renseignement, s'adresser No. 22, rue du Collége,—8 juil.

Etablissement Canadien
DE
FERRONNERIE,
Enseigne de la Charue Dorée,
No. 91 Coins des Rues St. Paul et St. Denis
MAISON DE M. FLEURY ST. JEAN.

LE Soussigné a reçu par les derniers arrivages un assortiment complet et général de toute espèce d'articles, en fait de Ferronnerie, Quincaillerie, &c. &c.

——AUSSI,——

Huile, Vitres, Peintures, etc. etc. etc. auquel il invite l'attention des marchands de la campagne, de ses amis et du public en général.
JANVIER H. TERROUX.
21 juin.

UN INSTITUTEUR, (nouvellement arrivé de l'Europe) désire donner des leçons en ville, ou se placer à la campagne dans une famille pour faire l'éducation de trois ou quatre jeunes gens. Il enseigne les langues Française, Anglaise, Allemande et plusieurs autres, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, &c. S'adresser par écrit au bureau de la poste, boîte No. 300, ou au bureau de la Minerve.
9 août —qip.

UNE Personne qui a de l'expérience dans le commerce désirerait se placer comme COMMIS, (*Salesman*) dans un Magasin en Gros ou en Détail. S'adresser au Bureau de la Minerve.
24 mai.

UNE INSTITUTRICE qui a déja enseigné pendant huit ans, qui peut fournir de bonnes recommandations, et qui peut enseigner le français et l'anglais grammaticalement, la peinture, le dessin, les ouvrages à aiguilles, &c., désirerait se procurer une place dans une campagne. Elle préférerait une école-modèle. Pour les conditions s'adresser au Bureau de la *Minerve*.—15 juil.

UNE PERSONNE capable de diriger une Académie et d'enseigner la langue française, trouverait de l'emploi en s'adressant à Ch. Emond, écuyer, président, à Berthier (district de Montréal,) par lettre affranchie.-5 juil

Avis aux Marchands.

UNE PERSONNE très capable dans la tenue des livres désire s'employer deux ou trois heures par jour dans une maison de commerce de cette ville, où elle s'occuperait des comptes.

S'adresser au Bureau de cette Feuille aux Initiales P. D.—10 juillet.

UNE PERSONNE de 30 à 40 ans, entendue et capable de veiller aux soins d'un ménage, trouverait de l'emploi dans une famille qui réside à la Campagne. S'adresser par lettre franche de port, au Bureau de la *Minerve*.—13 mai.

On Demande

COMME COMMIS, un JEUNE HOMME d'un bon caractère, qui sache les deux langues et qui soit muni de bonnes recommendations. S'adresser au bureau de la Minerve.
5 août.—qi.

AVIS.

ON A BESOIN à St. Antoine de Chambly, d'un Instituteur qualifié pour tenir l'école du village, et d'une Institutrice, aussi dûment qualifiée. S'adresser à Messire MICHEL CUSSON, Curé du lieu et Président de la Corporation.
Par ordre
V. GLADU, Sec. Trés.
22 juil.

ON A BESOIN immédiatement à ST CYPRIEN de plusieurs Instituteurs et Institutrices recommandés. — S'adresser au secrétaire-trésorier du lieu.—5 juil.

Associé Demandé.

PLUTOT comme ASSISTANT qu'autrement, avec un petit capital de £50 à £100 pour un MAGASIN d'EPICERIES dans le faubourg St. Laurent de cette ville. Il y a peu d'avantages de cette espèce offerts à de jeunes Messieurs, qui soient bien étendus dans la ligne ci-dessus. Pour application, &c., s'adresser au bureau de la Minerve.

N. B. Un jeune homme compétent pour prendre la charge du Magasin d'épiceries ci-dessus désigné pourra aussi faire application.—9 août.

AVIS.—Le Soussigné donne avis de n'avancer à qui que ce soit en son nom, sans un ordre écrit de sa main, vû qu'il ne sera responsable d'aucune dette qui pourra avoir été contractée sans sa volonté.
EDOUARD G. DUGRE.
St. Michel d'Yamaska,
27 juillet 1847.—ump.

Corporation de Montréal,

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITE', Hôtel-de-Ville, 26 juillet 1847.

AVIS est par le présent donné que les LIVRES de COTISATIONS pour l'année courante ont été réunis et filés au Bureau du Trésorier de la Cité, et les propriétaires ou autres qui sont taxés sur ces livres sont priés de payer immédiatement. Si quelque personne se considère surchargée par la taxe imposée sur sa propriété réelle ou personnelle, elle peut, *pendant trois semaines à compter de cette date*, soumettre sa plainte en s'adressant par écrit "Au comité nommé pour s'enquérir des surcharges," accompagné des baux et autres titres.
26 juil.—ts.

A TRES BAS PRIX.
Faïence, Porcelaine et Verrerie
En Gros et en Détail,
RUE ST. PAUL, NO. 171.
Presque vis-à-vis la Douane.

ROBERT ANDERSON, annonce à ses amis et au public qu'il a en main un assortiment considérable des articles ci-haut, nouvellement importés, consistant en Services à Diner, Dessert, à Thé, à Déjeuner et à Toilette, avec un riche assortiment de Verres coupés, Pots à Confiture, Verres à Soda, Vases pour bains de pieds, dito à filtrer l'eau, &c. &c.

Aussi à vendre en gros ou autrement :—
500 paniers et boucaults Faïence.
150 quarts de grands Verres, Caraffes et erres à Vin,
50 caisses longues Pipes Allemandes,
150 boucaults et paniers Faïence pour le commerce de la campagne.

Les articles pour les voûtes en gros sont des mieux assortis pour la ville et la campagne, il seront vendus à la douzaine ou autrement.
Montréal, 12 juil.

Académie de la Montagne
POUR DES JEUNES DEMOISELLES.

CETTE Institution, située dans le village florissant de la Côte des Neiges, est maintenant ouverte pour la réception d'un nombre limité de Demoiselles. En choisissant cette place, on était persuadé que la beauté de la nature, les vues pittoresques, l'air pur de la montagne, les scènes magiques de jardins et de cottages d'un goût aussi charmant que nouveau dont ce lieu est favorisé, devaient beaucoup contribuer à développer les facultés intellectuelles, ainsi que la force physique de la jeunesse, surtout, quand accompagnées d'une instruction solide, utile, agréable et variée. Les sciences et les art enseignés dans cet établissement seront d'une utilité générale, toujours appliqués à la vie et à l'industrie.

La fabrication de ces petites niaiseries enfantines, que l'économie du temps et de l'argent et surtout le bon goût condamnent, ne sera point admise.

Quand au prix de la pension et des branches d'instruction, on peut s'adresser à M.
WM. BENZIGER,
Côte des Neiges.
19 juil.—tm.

HOTEL
Des Sources St. Léon,
TROIS-RIVIERES.

LE Soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'il a loué cette belle et spacieuse maison pour un Hôtel, vis-à-vis le Quai Molson, où il aura constamment sa table ouverte pour la commodité des voyageurs, qui seront servis de ce que les marchés fourniront de mieux. Ses Liqueurs seront des mieux choisies et de la meilleure qualité. Les personnes qui désireront visiter les Sources St. Léon, ou les belles promenades qui entourent les Trois-Rivières, trouveront chez lui, à toute heure, des voitures prêtes aux plus bas prix.

Il informe aussi qu'il a une superbe Ecurie pour les chevaux, et de bonnes Remises pour les voitures.
J. H. LEBLANC.
Trois-Rivières, juillet 1847.

AVIS.

LA Société qui a existé entre ANTOINE MARION et MOISE PARISEAU a été dissoute de consentement mutuel. Le dit Antoine Marion est autorisé à etirer les crédits, et les débiteurs sont sont requis de venir payer immédiatement, sinon, ils seront poursuivis.
ANTOINE MARION.
Montréal, 28 juin 1847.

Dissolution de Société.

LA Société de A. D. SAUVAGEAU & CIE. ayant été dissoute de consentement mutuel le 8 du courant, par acte passé par J. BELLE, Ecr., Notaire, toutes personnes endettées envers la dite société sont priées de payer au soussigné qui demeure seul chargé des affaires.
T. DUFORT.
Montréal, 19 juillet 1847.

C. P. LEPROHON,
LIBRAIRE.

Vient d'ouvrir un Magasin dans la rue St. Joseph, près de l'Eglise Paroissiale. Il aura toujours en main, toutes sortes de LIVRES d'écoles, de Prières et de Piété, des Jouets pour les enfans, &c. Il se chargera de tous ordres et commissions de libraire pour l'étranger.—17 mai

BEAUX ARTS.

MR. C. G. CREHEN, élève de l'académie de peinture de Paris, prévient le public qu'il se charge de FAIRE les PORTRAITS en PEINTURE et MINIATURES d'une ressemblance parfaite.

Il exécute la Gravure dans toutes ses branches et la Lithographie, &c.

Leçons de dessin chez lui ou en ville. Prix modérés. S'adresser chez lui, rue ses Jurés, entre la rue de Bleury et la place à foin, ou laisser son adresse chez le Dr. PICAULT, rue St. Paul, No 69, près du Marché Bonsecours, où l'on recevra toutes les informations désirables.—26 juil.

Gédéon Berthelet,
ARPENTEUR.
OFFICE DE M. MONTREUIL N. P.
Faubourg Québec, Pension Rue Dufresne.
COURANT STE. MARIE.
3 Juin.—tr.

Aux Médecins.

ON a trouvé près de Lachenaie, il y a environ deux semaines, un PORTEFEUILLE contenant des INSTRUMENS de CHIRURGIE. S'adresser au Dr. WOLFRED NELSON, coin des rues St. Jacques et St. Laurent.
19 juil.

MEMOIRES HISTORIQUES
SUR
L'EGLISE DU CANADA,
ET LE PAYS EN GÉNÉRAL.
DE
1534 A 1847.

M. le Révérend Prêtre Paquin, curé de Saint-Eustache, est sur le point de publier l'ouvrage dont nous venons de donner le titre.

Déjà le prospectus a été publié par la Presse Canadienne. (Voir *Mélanges Religieux, Revue Canadienne, Minerve.*

Le No du 23 Avril dernier, (*Mélanges Religieux*) contient deux lettres remarquables adressées à M. le curé Paquin, par des personnes recommandables dans la société qui ont pu parcourir, apprécier et juger les Mémoires Historiques sur l'Eglise du Canada, etc.

En publiant aujourd'hui le fruit d'un grand nombre d'années de travaux, de recherches, de compilations faites avec le plus grand soin, M. Paquin cède au désir de ses nombreux amis. Cette publication n'est pas pour lui une opération mercantile, qui ne convient pas au caractère sacré dont il est revêtu: c'est une dette qu'il entend payer à l'Eglise du Canada, comme à son Pays.

M. le curé Paquin n'a pas eu la prétention d'écrire l'Histoire de l'Eglise du Canada, pas plus que l'Histoire de son Pays: les travaux apostoliques auxquels il s'est dévoué ne le lui auraient pas permis. Il a d'ailleurs bien compris que l'histoire d'un pays comme le nôtre, surtout, devait être ajournée à des temps plus reculés, pour pouvoir être marquée du cachet de l'indépendance et de l'impartialité. Le citoyen, quelqu'éminent qu'il soit, qui a vécu au milieu d'événements contemporains, qui a pu y être mêlé soit par lui-même, soit par ses amis politiques, ne peut prétendre au titre d'historien quelque soit sa position sociale, l'indépendance de son caractère.

Les Mémoires de M. le curé Paquin sont de riches matériaux pour l'histoire du Canada. M. Paquin ne veut pas, comme l'avare, jouir seul de ce précieux trésor. Il veut fournir à la jeune génération sur laquelle repose aujourd'hui l'avenir de la nationalité canadienne, les moyens faciles de suivre les travaux de leurs pères, de s'éclairer pour remplir leur mission de l'exemple du passé; puis enfin de saisir la plume de l'historien, pour classer les faits accomplis. Récompenser, blâmer les corps politiques, les citoyens pour la part qu'ils ont pu y prendre.

M. le curé Paquin a fouillé partout: Archives Ecclésiastiques, Bibliothèques particulières des Séminaires, des Evêchés, des Cures, des communautés Religieuses, Archives des Greffes de nos Cours, etc., il a tout mis à contribution, et pour cela il n'a épargné ni soins, ni dépenses. Dans ses mémoires, pas un fait qui ne soit vrai, pas un événement qui n'ait été constaté d'une manière authentique. Ce laborieux et infatigable Ecclésiastique a cru devoir joindre à ces memoires une riche galerie biographique qui contiendra tous les noms des citoyens qui se sont distingués par des services rendus au pays, à quelque titre que ce soit.

Tableau des Membres du Clergé, avec des notes sur chacun d'eux. Idem, des Membres des communautés Religieuses, Pères Jésuites, Récollets et autres, etc.

Tableau des Fondatrices des Communautés Religieuses de Femmes, Ursulines, Congréganistes, etc. Supérieures, Membres de l'administration, etc., Tableau des principales familles, dont les noms sont liés à l'histoire du pays, Généalogie, etc. Notice sur MM. les Artistes, les Peintres, les Hommes de Lettres, les Mécaniciens, les Négociants, etc.

Notices sur toutes les Eglises, époques de leurs fondations, comprenant le détail de tout ce que ces établissemens renferment de précieux, comme Tableau, Sculptures, etc.

Nous ne pousserons pas plus loin cette récapitulation, ce qui pourrait être fastidieux.

En résumé, nous dirons en un mot que les Mémoires de M. Paquin sont une riche Mosaïque où chacun peut puiser à son gré, et trouver des faits qui sont de nature à l'intéresser soit comme homme public, soit comme simple particulier, à quelque classe de la société qu'il appartienne.

MM. E. R. FABRE & CIE, Rue St.-Vincent, CHAPELEAU & LAMOTHE, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, J. B. ROLLAND, Rue St. Vincent, et l'Imprimeur LOUIS PERRAULT, sont chargés de recevoir la souscription, tant pour la Ville que pour la Campagne.

☞ L'ouvrage se composera de trois beaux volumes in-8vo. sur caractères neufs et papier superfin. Il paraîtra par livraison d'un volume tous les trois mois, sitôt la liste des abonnés assez forte pour assurer les frais de l'impression. Chaque volume coutera 5s. broché, ou 5s. 6d. cartonné, payable lors de la livraison.

Bottes et Souliers.

Le Soussigné informe ses amis et le public, qu'il a engagé plusieurs bons ouvriers comme cordonniers et qu'il aura toujours à vendre un bel assortiment des meilleures BOTTES et des meilleurs SOULIERS, à des prix raisonnables, à l'enseigne de la Botte Rouge, Place Jacques Cartier.
T. CADOTTE.
29 juil.

Trouvé, il y a six semaines, entre Chateauguay et le Sault St. Louis, à la nage dans le fleuve, un CHEVAL noir, que le propriétaire pourra ravoir en payant les frais en s'adressant à George de Lorimier, au Sault St. Louis.—5 août.

VOUTE

POUR Emmaganiser les grains ou les marchandises dans une voute de première classe près du quai.
C. R. RADENHURST.
Montréal, 2 août. 32 St François-Xavier

SEL.

En Magasin et attendu :—
10.000 MINOTS SEL de Liverpool,
1000 baril et sacs do do,
1000 SEL FIN do do
C. R. RADENHURST,
2 août. 32, rue St François-Xavier.

Fonds de Quincailleries
A VENDRE.

LE Soussigné étant sur le point de se retirer du commerce de Quincailleries offre à vendre tout son fonds d'articles en Quincaillerie de Birmingham et de Sheffield.

Le fond est nouveau, ayant été importé l'an dernier et très bien assorti. Cette occasion est favorable à une personne, qui, avec un petit capital serait disposée à entrer dans les affaires.

Les termes de payements seront faciles et le tout sera vendu à très bas prix.

Pour les autres détails s'adresser au soussigné, au No 91, rue St Paul, à l'enseigne de la Charrue dorée.
JANVIER H. TERROUX.

Ferblant.

FERBLANC de première qualité, IC. IX. IXX. IXXX. & DX.

——AUSSI——

FERBLANC ordinaire, à vendre par
2 aout. BRYSON & FERRIER.

JACQUES ROY AUDY,
AVOCAT,
Rue Barclay, Faubourg Québec, ou Rue St. Vincent No. 164.

Mélanges Littéraires.

LE FILS DU DELATEUR.

Episode de la Restauration de Charles II.

I.

Le pere et le fils.

EN l'année 1660, et par un beau soir de printemps, un vieillard, dont le costume plus que modeste était loin de trahir la noble origine, et une jeune fille d'une exquise beauté, suivaient silencieusement l'étroit chemin creusé à mi-côte sur le flanc droit de la Clyde et qui mène de Lanark à Stone-Byres. Une singulière délicatesse de formes, apanage ordinaire de l'aristocratie de naissance, annonçait chez lord Graham et sa fille l'habitude de cette vie nonchalante des cours, qui se nourrit d'ennui et d'cisivité. Aussi le vieillard paraissait-il aspirer ardemment au terme de son voyage. Quant à Lucy, ses membres frêles commençaient bien à demander grâce; mais à vingt ans, on a l'amour-propre du courage et l'on ne se plaint qu'à toute extrémité. Elle ne voulait point s'avouer vaincue, et usant de mille stratagèmes pour abréger la route, tantôt elle cherchait à se rappeler les refrains populaires qu'elle avait entendus en posant le pied sur la terre d'Ecosse, tantôt elle riait de sa propre fatigue ou s'efforçait de communiquer à son père quelques-unes des émotions que soulevaient dans son âme tous ces étranges spectacles d'une nature sauvage et inconnue, espèce de monde magique dont l'aspect la faisait alternativement passer de la surprise à l'effroi et de l'effroi à l'admiration.

—Quel magnifique tableau! disait Lucy, et que toutes les merveilles étincelantes de nos cités seraient pauvres et mesquines auprès des sombres beautés de ce désert! Comme ces sapins s'élancent fièrement au-dessus de nos têtes, et que leur dentelure noire se découpe nettement sur l'horizon! Et ces rochers énormes qui se penchent comme pour nous regarder, ne dirait-on pas des géants immobiles, étendant les bras sur le torrent qui gronde, et prêts à descendre dans l'abîme? Ne trouvez-vous pas, mon père, que l'ombre fraîche de ce sentier, d'où nous apercevons l'écume blanche de la Clyde à travers la fumée transparente de ses eaux, a quelque chose qui pénètre l'âme et transporte l'imagination?

—Je n'ai plus votre enthousiasme, Lucy, répondit le comte avec un morne sourire,—et la vieillesse, en refroidissant l'esprit, transforme les aspects qu'embrasse l'œil fatigué. Bien avant que le sang se fige dans les veines, la poésie s'éteint dans le cœur. Cette belle nature, que vous admirez, parle un langage que je ne comprends plus; et pourrait-il en être autrement, Lucy? Nous saluons tous deux la vie, vous d'un cri d'espérance, moi d'un regard découragé. Vous arrivez, moi je pars. Et je n'en ai point de regret, car la tombe me donnera ce que la vie m'a si longtemps refusé; le repos.

—Mon père, éloignez ces tristes pressentiments. Notre sort ne va-t-il pas changer? Notre exil n'est-il pas fini? Ne savons-nous pas, de source certaine, que l'influence du long-parlement diminue de jour en jour, et que l'Angleterre, affaiblie par tant de blessures, tourne ses mains suppliantes vers l'étoile brillante de la royauté qui remonte à l'horizon? Vienne le triomphe de Charles II, et le calme ne sera-t-il pas assuré à vos vieux jours?

—Oui, le rétablissement de Charles est prochain; mais, sachez-le bien, Lucy, le soleil le plus pur traîne après lui des vapeurs ardentes, et ces vapeurs finissent par former les tempêtes. Charles sera roi, mais, comme un vent d'orage le souvenir de l'impétueux passage de Cromwell agitera longtemps encore le flot populaire. Là, encore, il y aura combat. Alors, malheur au pilote vieilli dont le coup d'œil sera coupable d'incertitude ou de paresse! lui que le flot engloutira.

—Ce que vous dites là, mon père, pourrait arriver, si nous n'aviez résolu de vous tenir à l'écart des tourmentes politiques que l'avenir réserve à l'Angleterre. Nous ne retournerons à Edimbourg qu'après l'entier rétablissement de l'autorité légitime. Jusque-là, qu'avons-nous à redouter? Nous vivrons dans une retraite profonde, et je ne crois pas que le bruit des guerres civiles vienne jamais tirer de leur sommeil les échos du vieux château de Loch-Tall...

—Hélas! ma pauvre enfant, reprit lord Graham d'une voix sombre, vous oubliez que, lorsque le présent nous fait grâce, le passé nous poursuit de ses souvenirs. En franchissant le seuil du château de Loch-Tall, je ne pourrai m'empêcher de songer à mon frère,—à votre oncle,—tout tant de fois on vous a raconté l'histoire. Quand nous verrons ces cours abandonnées, ces grandes salles froides et vides, dont les portes n'ont pas été ouvertes depuis sa mort, nos yeux se rempliront de larmes, car nous nous rappellerons que la hache a coupé la plus noble branche de notre race, et que nous devons cet héritage au bourreau.

Ces paroles pénétrèrent Lucy d'une triste émotion. Elle continua à marcher en silence; mais bientôt elle s'arrêta et fit signe à son père de prêter l'oreille à un bruit qui grossissait à chaque pas.

—Ou je me trompe fort, dit la jeune fille, ou ce que nous entendons n'est autre chose que le bruit de la cataracte de Stone-Byres.

—Nous nous arrêterons au village, dit le comte en doublant le pas.

En moins d'un quart d'heure, ils parvinrent à la cataracte dont les mugissements furieux se mêlaient aux premiers sifflements de la bise du soir, et découvrirent au fond de la vallée quelques feux épars çà et là dans l'ombre: lord Graham respira.

C'était fête à Stone-Byres, fête modeste et simple comme celles de tous les pauvres bourgs d'Ecosse. Le matin une prière en commun au patron du lieu, le soir quelques danses sous les grand chênes à la lueur des étoiles. L'arrivée de deux étrangers, à pareille heure, était presque un événement; il en résulta une légère interruption dans les jeux des villageois. Mais Lucy ne leur laissa pas le temps de satisfaire leur curiosité; car ayant avisé une auberge d'apparence convenable, elle aborda un vieillard assis sur la porte, et s'informa si son père et elle pourraient se reposer dans sa maison.

—Par saint André, dit le montagnard en souriant, il faudrait que le vieux Burk-Staane fût aveugle et sourd pour ne pas se laisser prendre à ces yeux charmants et à cette voix de sirène. Entrez, ma belle enfant, entrez; vous paraissez bien fatiguée. Justement le souper est tout prêt: faut-il vous le servir?

—Mon père et moi, nous avons surtout besoin de repos, dit Lucy.

—Bah! reprit Burk, ce sera l'affaire d'un instant; soupons d'abord, et nous verrons ensuite. Je reviens dans la minute.

Burk sortit. En même temps un jeune homme de vingt-huit ans environ parut à l'autre extrémité de la salle. Bien qu'on reconnût sur le visage du nouveau venu le type de rudesse particulier aux enfants des montagnes, il portait dans toute sa personne un air de distinction qui n'échappa point à la clairvoyance de Lucy. Il s'assura que Burk-Staane ne pouvait plus l'entendre, et s'approchant avec mystère du noble voyageur.

—Vous êtes lord Graham? lui dit-il.

—C'est vrai, balbutia le comte interdit.

—Vous venez prendre possession du château de Loch-Tall?

—C'est encore vrai.

—L'homme à qui vous avez parlé ici sait-il qui vous êtes?

—Non.

—Tant mieux. Je me charge de lui apprendre.

—Mais, monsieur, dit lord Graham en le mesurant de la tête aux pieds, que devons-nous penser d'une semblable inquisition? Avez-vous reçu du ciel le don de pénétrer les secrets des hommes,—ou plutôt la police de cette pauvre république aux abois vous a-t-elle chargé de nous surveiller et de nous suivre?

—Je ne suis ni devin ni espion, et la mission dont je m'acquitte est une mission de paix et de salut. Je vais bien vous surprendre, car rien de ce qui vous touche à l'heure présente ne m'est étranger.—Vous étiez à Dernstall, sur la terre d'exil, lorsqu'un avis du général Monk vous a rappelé à Londres. Là on vous a annoncé le prochain rétablissement de Charles II, votre roi et le mien,—et votre premier souhait a été de revoir cette Ecosse chérie où vous aviez laissé tant de souvenirs. On vous a restitué vos droits sur le fief de Loch-Tall, et c'est appuyé sur ces droits sacrés que vous venez ouvrir cette porte si longtemps verrouillée et rendre son maître au vieux manoir...

—Tout cela est vrai, dit lord Graham,—et demain j'espère...

—Non, pas demain,—interrompit le jeune montagnard,—et voici pourquoi. Pendant que vous voyagiez à petites journées, côtoyant nos torrents rapides et l'œil borné par l'horizon de nos rocs sauvages, vous ignoriez ce qui se passait à Londres,—vous ne saviez pas qu'une nouvelle éruption avait ouvert les flancs du volcan mal éteint. Oui, milord, la république a ramassé son épée; et notre cause—la cause de Charles II,—a reçu un violent échec. Le général Lambert s'est évadé de la tour de Londres et a rallié ses troupes dispersées; sans doute ce n'est là qu'un revers passager, et la justice de Dieu triomphera... En attendant, il faut courber la tête, et demander à la prudence la victoire qu'un courage aveugle ne ferait que compromettre. Et maintenant, il me reste à vous dire, pour vous prouver que ma science n'a rien que de naturel et d'humain, que je tiens ces renseignements de votre ami sir Horace Ashley, capitaine de l'armée royaliste, qui me les a envoyés par un courrier dont le cheval, lancé au galop sur la grande route, n'a pas eu de peine à vous devancer d'une trentaine d'heures.

—Sir Horace Ashley! s'écria Lucy avec un mouvement de joie qu'elle réprima aussitôt; puis elle reprit tristement: Et quoi, de nouveaux dangers! que faut-il faire, bon Dieu?

—Vous confier à moi, milady, répondit d'un ton grave le jeune Ecossais, dont le regard fier rencontra alors le regard humide de Lucy. Quant à vous, milord,—ayez soin de mieux croiser ce surtout qui laisse apercevoir votre pourpoint de velours et ses brocarts d'or, et lorsque mon père va rentrer,—car c'est mon père que vous avez vu tout à l'heure, traitez-le comme votre égal, choquez votre verre contre le sien, mais surtout qu'il ne sache pas qui vous êtes!

—Mais pourquoi craindre votre père? demanda timidement Lucy...

—Pourquoi?...

Burk-Staane rentra en fredonnant.—Georges remit sa réponse à plus tard, et les lèvres entr'ouvertes de lord Graham et de sa fille se fermèrent, comme frappées d'un engourdissement subit. Le vieux montagnard était chargé de provisions qu'il déposa sur la table avec une sorte de symétrie coquette, en disant:

—Vous ne ferez point un très-bon repas, mes honorés hôtes. Un quartier de chevreuil et quelques fruits secs, voilà tout ce qu'il me reste à vous servir. Au surplus, c'est offert de bon cœur, et l'appétit, dit-on, supplée à la qualité. A table, à table! et si vous voulez bien le permettre, mon fils et moi nous vous tiendrons compagnie.

—Notre intention, dit Lucy, était de vous le demander.

—Aussi gracieuse que belle! murmura Burk-Staane en souriant. Mais nous perdons le temps en vaines paroles, et je ferais mieux de remplir vos verres. Un mot encore pourtant. Plairait-il à mes convives de me dire leur nom, afin que je puisse le joindre dans ma pensée au souvenir de cette soirée?

Lord Graham et Lucy se regardèrent avec effroi.

—Mon père, dit Georges après un court silence et avec une intention marquée, je croyais que l'hospitalité des montagnards d'Ecosse avait, par-dessus tout, horreur des exceptions, qu'elle était ouverte à tous, égale pour tous, et qu'elle ne s'abaissait à aucune indiscrète curiosité. Est-ce donc à l'élève de l'université d'Oxford de rappeler cette noble maxime au puritain de Stone-Byres?

Burk ne répondit pas, mais une contraction nerveuse des muscles de son visage trahit l'effort violent que s'imposait sa colère pour ne pas éclater au dehors.

—Au reste, reprit Georges avec assurance, votre question est en retard, et vos hôtes y ont répondu d'avance. Vous avez pour convives sir James Lindsay, bon bourgeois d'Edimbourg, et sa fille Lucy. Ils viennent, munis d'un pouvoir de la

actuelle.... (Non ! non !) On est arrivé au spectacle honteux qui afflige nos yeux, non pas en gouvernant selon cette révolution, mais en gouvernant contre elle.... (Bravo ! bravo !) en démentant à tous ses principes.... (Oui oui ! très bien ! très bien !) en déviant de toutes les conditions qu'elle avait imposées.... Nouveaux applaudissemens). Y a-t-il aujourd'hui des incrédules ?

De toutes parts.—Non ! non !

M. Odilon Barrot.—Y a-t-il quelqu'un de bonne foi, a quelque opinion qu'il appartienne, qui n'ouvre enfin les yeux sur les conséquences de ce système que nous combattons depuis dix-sept années ? Les scandales sont-ils assez grands ?

Voix unanimes.—Oui oui !

M. Odilon Barrot.—Le désordre moral qui menace cette société d'une dissolution entière se manifeste-t-il par des exemples assez éclatans ?.... (Adhésion générale).

Ah ! il est temps, comme on le disait tout à l'heure, il est temps d'y porter remède. (Nouvel et vif assentiment.) Attendrons-nous que cette gangrène qui, Dieu merci, n'est encore qu'à la surface..... (Applaudissements), ait pénétré jusqu'au cœur et aux entrailles du corps social ? (Bravo ! bravo !)

Non ! j'en atteste cette grande et solennelle manifestation, le sentiment universel dont vous êtes ici la haute et éclatante expression, la réaction d'honnêteté a commencé. Tout se lie dans l'ordre moral et politique, comme tout s'enchaîne dans l'ordre matériel. C'est parce que le gouvernement de juillet n'a pas compris cette révolution dont il sortait ; c'est parce qu'il n'a pas eu confiance dans le peuple qui a fait cette révolution ; c'est parce qu'il a recherché la triste gloire d'en triompher aux yeux de l'étranger....

Voix unanimes.—Oui ! bravo ! bravo !

M. Odilon Barrot.—C'est pour cela qu'il a été rejeté, dès son origine, dans la triste voie où il est engagé. (Mouvement général d'adhésion). Il n'y a que deux moyens de gouverner les hommes, ou par les sentimens généreux, ou par les sentimens égoïstes ; le gouvernement a fait son choix ; il s'est adressé aux cordes basses du cœur humain. Mais pour appuyer et alimenter un tel système, ce n'était pas trop de jeter en pâture à l'égoïsme toute la fortune de la France.... (Applaudissemens). En vain la Providence avait répandu sur nous tous ses bienfaits ; on a jeté un défi à la Providence.... (Très bien ! très bien !) On a gaspillé ses présens ; on l'expie cruellement aujourd'hui.... (Vive approbation).

Messieurs les atteintes portées à la liberté peuvent se réparer : la France a déjà traversé de difficiles et dangereuses épreuves ; elle en a triomphé ! Un seul jour de victoire de l'opinion publique peut emporter toutes les mesures rétrogrades et liberticides dont on a chargé ce pays....

Voix nombreuses.—C'est notre espoir !

M. Odilon Barrot.—Mais les atteintes aux mœurs publiques, mais la démoralisation publique, mais le mépris des pouvoirs, mais la déconsidération des classes aisées, mais la défiance entre les classes de citoyens, tout cela est un mal profond, et je le crains, irréparable.

Cependant, ayons foi dans notre pays ; la corruption ne peut pas avoir de profondes racines dans ce pays.... (Assentiment général). Il est impossible qu'elle ait pénétré bien avant dans cette terre de loyauté et d'honneur !.... (Longue et vive approbation).

Et d'ailleurs, soyons francs, le gouvernement n'est pas seul coupable.... (C'est vrai ! c'est vrai !) Ne sommes-nous pas maîtres ? Quelle est la puissance étrangère et irrésistible qui pèse sur nous ?.... Ce ne serait pas même une excuse.... (Non ! non !) car des hommes libres et courageux lutteraient et briseraient cette puissance. (Bravo ! bravo !)

Electeurs, c'est à vous que je m'adresse : faisons un retour sur nous-mêmes : n'allons pas nous en prendre stupidement à des causes qui ne sont pas les vrais ; le mal est en nous ; le mal est dans l'indifférence politique. (Adhésion).

Le mal est dans nos mœurs publiques, dans cet éloignement que nous avons instinctivement, et par nos vieilles habitudes de monarchie, à satisfaire aux vraies conditions de la liberté !.... (Applaudissemens).

Ce n'est pas dans l'isolement qu'on peut satisfaire à ces conditions-là : c'est par la vie en commun ; c'est en n'épargnant aucun sacrifice pour le triomphe de ses opinions ; c'est en mettant au-dessus de tout et l'amour de la patrie et le respect de la conscience. (Bravo ! bravo !)

La France est encore maîtresse de sa destinée !....

Voix nombreuses.—Ses enfans le prouveront !

M. Odilon Barrot.—Et tout découragement, comme toute colère insensée, lui serait une injure.... (Assentiment).

Qu'il me soit donc permis, évoquant les souvenirs de notre révolution de 1830, de cette nouvelle et, je l'espère, définitive consécration de la souveraineté nationale, m'inspirant du sentiment qui nous animait tous alors, qui faisait de la France un seul corps, une seule âme, de m'écrier : "Oui ! à la révolution de juillet !....

Voix unanimes.—Oui ! oui ! *à la révolution de juillet !*

M. Odilon Barrot—Puisse son glorieux drapeau nous rallier tous, faire cesser toutes les divisions puériles de personnes et de mots qui nous affaiblissent en face de l'ennemi commun, et puisse la France, sous ce glorieux drapeau, refaire ce qu'elle a manqué en 1830.....(Triple salve d'applaudissement) consolider à jamais sa liberté politique, entrer dans la voie du gouvernement représentatif, sincère et sérieux... (Bravo ! bravo !)

A la révolution de juillet, à ce qu'elle a fondé, mais aussi à ce qu'elle a voulu donner de liberté, de grandeur et de moralité à notre pays !.....(Tonnerre d'applaudissements. Sensation vive et prolongée).

LA MINERVE.

Jeudi Soir, 12 Aout 1847.

Nouvelles du Mexique.

Une nouvelle télégraphique publiée dans les journaux anglais de cette ville, annonçait, il y a quelques jours que le général Scott avait fait son entrée dans la capitale du Mexique, après avoir livré une bataille à quelques milles de la ville. Le *New-York Herald* d'avant-hier dit qu'il n'y a rien encore qui fasse croire à cette rumeur.

ASSOCIATION DE LA REFORME.

Plus nous réfléchissons sur la démarche que viennent de faire les citoyens de la ville de Québec, plus nous nous convainquons de la nécessité, pour tout le pays en général, de suivre immédiatement l'exemple qui lui est donné, en se constituant en une vaste association pour la réforme des abus, et l'extirpation des griefs qui pèsent sur la province. On doit se faire une idée des immenses résultats que pourrait produire une agitation de ce genre. Après tout ce que le Bas-Canada a fait pour obtenir justice, après que nous avons, mille fois, fait valoir inutilement nos réclamations auprès d'une administration qui n'a point la confiance du pays, le seul moyen que nous puissions adopter aujourd'hui, avec espoir de succès, c'est celui de l'agitation constitutionnelle. C'est cette mesure extrême que redoutent le plus les administrations sans force, les administrations qui ne bâsent leur existence que sur le mensonge et la corruption. C'est cette arme puissante que nous sommes forcés d'employer aujourd'hui. Nous devons faire connaître au représentant de Sa Majesté quelles sont les opinions du Bas-Canada sur le mérite du ministère qui gouverne actuellement le pays. Que la voix partie du Québec retentisse à tous les coins du pays, et fasse voir au noble lord qui représente ici les vues de la mère-patrie, que la doctrine révoltante, répudiée dans tout le monde civilisé, de gouverner la majorité par la minorité, est virtuellement en force dans cette province, depuis que l'administration actuelle est au pouvoir ; montrons-lui que le Bas Canada, qui forme la majorité de la population n'est point représenté dans son cabinet, et que nos intérêts sont foulés aux pieds ; remontrons-lui respectueusement que le peuple de cette partie importante du Canada a assez souffert, depuis qu'on l'a forcé de s'unir à sa sœur province, et qu'il n'est plus disposé à laisser subsister un état de choses aussi cruel ; que Son Excellence connaisse la vérité, qu'elle puisse se mettre au fait de l'opinion publique, et si, comme nous n'en doutons pas, lord Elgin veut rendre justice égale, il prendra des mesures pour nous débarrasser enfin du régime qui pèse actuellement sur cette colonie.

Jamais pays dépendant n'a été traité d'une manière plus injuste et plus insultante par son propre gouvernement que ne l'a été le Bas-Canada depuis quelques années ; nous avons été jetés comme une proie entre les mains d'avides spéculateurs qui se font un jeu de nous ravir ce que nous avons de plus précieux ; comme le disait l'hon. M. Morin, pendant la session qui vient de finir, à propos de l'acte qui exempte les propriétés de la couronne dans le Bas-Canada d'être taxées pour les fins locales, et qui par là même impose une taxe sur chaque habitant, "si désormais l'on ne nous ravit rien, c'est qu'il ne restera plus rien à ravir." On nous a ôté les biens des jésuites, on nous a condamnés à payer les frais de l'administration de la justice dans le Haut-Canada ; l'argent de la province est dépensé presqu'exclusivement dans cette partie favorisée de la colonie ; on l'améliore de toute manière, on y verse l'argent à pleines mains, tandis que pour nous le coffre est vide ; on a payé les réclamations des pertes arrivées par suite des troubles dans le Haut Canada, et on a refusé de rendre la même justice au Bas ; on a ajouté l'insulte à l'outrage ; on a insulté au malheur de nos compatriotes, en les invitant hypocritement à présenter leurs réclamations, puis les renvoyant ensuite, quittes pour leurs frais de voyages et leur perte de tems. Ces faits sont palpables ; personne ne peut les contester. Et quel est l'homme sans prévention qui ne verra point dans cette conduite un acte d'injustice criante ? n'avons-nous donc pas droit, nous habitans du Bas-Canada, formant la majorité de la population du pays, de nous récrier contre cet état de choses, et demander la réforme ?

Depuis l'union des deux provinces, on a dépensé pour les ouvrages publics dans le Bas-Canada, la somme de £820,172 4s. 5d., tandis que le Haut-Canada a obtenu pour les mêmes fins l'énorme montant de £1,475,844 10s. 11d. Sur les huit cent mille louis accordés au Bas-Canada, le lac St Pierre a englouti à lui seul, £69,873 16s. 3d., contre le désir des membres du Bas-Canada. Ajoutons à cela que la dette du Bas-Canada, à l'époque de la suspension de sa constitution, ne dépassait pas £35 000. Le conseil spécial contracta ensuite une dette de £61,748 4s. 7d. Mais, avec cette somme, dont les deux tiers étaient pour l'amélioration du hâvre de Montréal, on n'a que £96 748 4s. 7d., ce qui forme la dette entière du Bas-Canada, avant l'union. A cette même époque, le Haut-Canada était en banqueroute complète. Il devait l'énorme somme de £1,396,855 9s. 10d., ce qui lui fesait un million, trois cent un mille trois cent sept louis de dettes, de plus que le Bas-Canada, que l'on a, contrairement à tous les principes d'équité, rendu solidaire de cette dette. Est-ce là de la justice égale ? Et, malgré tout, on ne se contente pas aujourd'hui de demander une part égale des revenus de la province pour les améliorations du Haut-Canada ; il faut que tout l'argent soit dépensé dans cette partie de la province ! on veut nous ravir tout ! l'aura-t-il toujours se soumettre sans murmurer, à d'aussi injustes préférences ? Non, nous devons avoir notre part des deniers publics ; comme disait en 1845, l'hon. M. La Fontaine : "Rien de plus, mais aussi rien de moins."

L'ancienne capitale a pris l'initiative, et c'était à elle à le faire. Cette ville malheureuse a été insultée, dans son malheur même, par le ministère actuel ; on lui a ôté cette année ce qu'on lui avait accordé une année précédente ; au lieu des £100,000 qu'elle devait avoir, et dont on avait fait tant d'éclat, elle est obligée de se contenter de débentures qu'elle ne pourra négocier. Québec a été insulté aussi, dans la personne d'un de ses plus respectables citoyens, que l'administration a injustement et grossièrement destitué d'une place éminente, qu'il remplissait à la satisfaction de tous ; et cela, parce qu'il avait eu le malheur de découvrir les vues mensongères des chefs du cabinet. Mais que Montréal ne reste pas en arrière ; que Montréal prenne en main la cause de tout le pays ; qu'elle demande, elle aussi, la réforme et le redressement des abus, qu'elle demande la justice pour tous et partout. Que lord Elgin apprenne qu'au siége même du gouvernement, son administration est regardée comme impuissante, par la majorité de la population.

L'occasion ne saurait être plus favorable. Le ministère a perdu le peu d'amis qui lui étaient restés fidèles. Le *Transcript*, regardé comme un des organes de la population anglaise de ce district, contenait encore dans son numéro de mardi plus d'une colonne de reproches à l'administration qu'il qualifie des titres de faible "et chancelante" (weak and vacillating.) L'opinion publique serait, on ne peut plus favorable, à la formation d'une association de la réforme. Ceux qui, par timidité, ou par crainte de déplaire au ministère actuel, ne nous seconderaient pas ouvertement dans nos vues, feraient secrètement des vœux pour notre réussite. Qui peut donc empêcher l'exécution de ce projet ?

Il faut que la ville de Montréal donne l'exemple au reste du district ; qu'elle s'organise, qu'elle fasse des assemblées, qu'elle passe des résolutions, et les comtés l'imiteront. Bientôt les différens comtés du Bas-Canada vont avoir à se réunir pour faire leurs élections des conseillers municipaux, qui, en vertu de la nouvelle loi, doivent être choisis le second lundi de septembre. Eh bien ! si la réunion ne peut avoir lieu plus tôt, que l'on choisisse cette occasion pour se constituer en associations constitutionnelles pour la réforme des abus. Chacune de ces associations pourrait surveiller les intérêts politiques et matériels du comté, et demander les améliorations nécessaires. Que chaque comté se prononce franchement, qu'il adopte des résolutions dans le sens de celle qu'ont adoptées les citoyens de Québec, que le gouvernement connaisse l'état de l'opinion publique, qu'il apprenne, comme nous l'avons dit, que c'est la majorité qui est gouvernée, et la minorité qui gouverne, et alors nous pourrons espérer d'obtenir justice.

Les administrations corrompues se ressemblent partout ; partout elles font usage des mêmes moyens pour se maintenir. Ce qui vient de se passer en France en est une preuve. Que notre ministère tremble en voyant le sort réservé à ceux dont les actes de corruption sont découverts. Nous avons un gouvernement responsable, qui, mis en pratique, produirait la confiance, et ferait naître partout la paix et la prospérité. Mais ce qui cause tous nos maux, c'est que notre ministère actuel se rit de ce gouvernement, et refuse de le mettre en pratique. Comme disait M. Odilon Barrot, à une grande assemblée constitutionnelle qui a eu lieu dernièrement à Paris, en parlant de l'état des choses en France, "on est arrivé au spectacle honteux qui afflige nos yeux, non pas en gouvernant selon la constitution, mais en gouvernant contre elle, en mentant à ses principes." Oui, voilà bien ce qu'on a fait continuellement en Canada, depuis la résignation de l'ex-ministère. L'administration qui lui a succédé, a employé tous les moyens imaginables pour assurer son existence, "elle s'est adressé aux cordes basses du cœur humain," elle a fait des promesses qu'elle ne pouvait tenir, elle a cherché à séduire par l'espoir des récompenses, elle a plongé sa main dans le trésor pour acheter des partisans et des appuis. Le public est convaincu de ces faits ; il en a été témoin, il les a eu sous les yeux, et il ne ferait rien ! Non, nous pouvons répéter encore ce que disait aux Français l'orateur que nous venons de citer "le gouvernement n'est pas seul coupable....ne sommes-nous pas nos maîtres ? quelle est la puissance étrangère et irrésistible qui pèse sur nous ? Ce ne serait pas même une excuse, car des hommes libres et courageux lutteraient et briseraient cette puissance....n'allons pas nous en prendre à des causes qui ne sont pas les vraies ; le MAL EST DANS NOUS ; LE MAL EST DANS L'INDIFFÉRENCE POLITIQUE.....Ce n'est pas dans l'isolement que l'on peut satisfaire aux conditions de la liberté : c'est par la vie en commun ; c'est en n'épargnant aucun sacrifice pour le triomphe de ses opinions : c'est en mettant au-dessus de tout et l'amour de la patrie et le respect de la conscience."

Toutes ces paroles peuvent s'appliquer à notre état de choses. Si depuis trois ans, la minorité gouverne la majorité, dans cette province du Canada, c'est à nous-mêmes que nous devons nous en plaindre, *c'est à notre apathie politique* ; unis comme nous l'avons été jusqu'aujourd'hui, nous eussions pu, avec un peu d'efforts, renverser ce ministère inerte, qui n'a dû son salut qu'à une voix dans la chambre, encore était-ce la voix d'une conscience achetée. Réveillons-nous donc enfin de cet assoupissement qui pourrait nous conduire à notre anéantissement politique. Nos adversaires eux-mêmes avouent que jamais opposition n'a été plus puissante que n'est actuellement le parti libéral. Il dépend de nous de faire valoir cette force ou de nous affaiblir de jour en jour par une indifférence mortelle. Nos destinées sont entre nos mains.....

Nous espérons pouvoir annoncer bientôt une assemblée de tous les amis de la réforme, de cette ville, afin de prendre les mesures préliminaires pour l'organisation d'une association.

BAS-CANADA.—PERTES PENDANT LES TROUBLES 1837,-38.—ASSOCIATION D'INDEMNITÉ.

La session du parlement est close : aucune mesure n'a été prise pour donner suite à la liquidation commencée par la commission d'indemnité instituée suivant ordonnance du 26 novembre 1845. Personne ne peut douter aujourd'hui du mauvais vouloir du gouvernement, en faveur des ayant-droit à l'indemnité ; interpellé dans le parlement, dans la presse, il a répondu par un dédaigneux silence à des reclamations justes et légitimes.

Administrateurs des fabriques, pauvres, malheureux, veuves, orphelins, citoyens de toutes les classes, de tous les rangs ; quelque soient vos titres, les considérations qui militent en votre faveur, résignez-vous à souffrir, à souffrir encore ; attendez de meilleurs jours. Voilà la décision du pouvoir qui préside aux destinées du pays.

Vos églises où vous alliez chaque jour adorer le Dieu tout-puissant, prier pour les rois de la terre ; vos églises incendiées par une soldatesque indisciplinée, au mépris de toutes les lois divines et humaines, ne seront pas réédifiées, (si ce n'est à vos dépens.)

Si vous ne consentez à venir au secours de vos fabriques, les ornemens du culte, les vases sacrés, qui ont été livrés au pillage, par des troupes chargées du rétablissement de l'ordre et de la paix, ne pourront être remplacés.

Les malheureux, la veuve, l'orphelin, ne pourront relever les humbles toits où ils ont reçu le jour, et qui n'ont pas même échappé à la fureur aveugle des incendiaires ! Ceux d'entr'eux que la mort a épargnés, seront encore forcés d'aller tendre la main pour obtenir des secours de la charité publique !

Pourquoi donc en est-il ainsi ? le gouvernement ne l'a pas voulu, il n'a pas daigné faire connaître les motifs de ce nouvel ajournement : méconnaissant les délibérations unanimes du parlement, (session de 1844-45,) méconnaissant l'engagement formel pris pour l'octroi de l'indemnité, lors du vote de celle accordée sans distinction aucune dans le Haut-Canada ; méconnaissant enfin le plus saint et le plus sacré des devoirs, celui de rendre bonne et équitable justice à tous ; le gouvernement recule et refuse de marcher dans la ligne qui lui a été tracée par l'ordonnance tardive de lord Metcalfe.

Si, à d'autres époques, il y a eu division d'opinions sur les formes à employer pour vaincre cette résistance obstinée et imprévue du pouvoir ; toutes les opinions doivent être aujourd'hui unanimes. Chacun doit se réunir pour proclamer qu'une union cordiale, franche et sincère, loyalement acceptée par tous les bons citoyens, est devenue nécessaire, indispensable. Une louable initiative a été prise dans le comté des Deux-Montagnes pour la bonne organisation de l'association d'indemnité, et déjà les délégués choisis par le suffrage de leurs concitoyens, ont travaillé avec ardeur *pour la cause commune*. Ces documents par nous publiés pendant la session du parlement, la polémique que nous avons engagée, en nous éclairant de leurs inspirations, en ont donné la preuve. Dans une telle circonstance, nous avons vu avec une douleur profonde, messieurs les administrateurs de la fabrique d'une de nos paroisses, séparer leur cause de celle de leurs compatriotes, en oubliant les sages maximes que nous venons d'exprimer. Le résultat par eux obtenu démontre d'une manière convaincante que la question d'indemnité ne peut être jugée isolément, mais contradictoirement avec tous les intéressés, par une décision solennelle précédée d'une discussion mémorable. Ce n'est pas dans l'ombre, mais bien au grand jour de la tribune que cette question doit aujourd'hui être traitée. Pour cela, il nous faut un ministère fort, capable, possédant la confiance du pays, appuyé par un parlement librement élu.

Afin de préparer ce résultat salutaire et si impatiemment attendu, l'association d'indemnité n'épargnera aucuns soins, aucuns efforts, aucuns sacrifices ; heureuse d'associer sa cause particulière à celle du pays, qui soupire après la venue d'un gouvernement constitutionnel, comme une terre sèche attend la pluie.

Lorsque nous examinerons en droit et en équité la question d'indemnité, il nous sera facile d'établir que le jour de la justice ne peut être plus longtemps retardé, il nous sera facile de démontrer à tous les hommes impartiaux que l'indemnité est une dette légitime, nationale, qu'il faut s'empresser d'acquitter pour rendre justice aux Canadiens, et compléter, ainsi que nous l'avons déjà dit, les bienfaits de l'amnistie.

Vainement, l'on viendra dire, que l'indemnité à donner est une *indemnité monstre*, et faire ainsi supposer que les ressources du pays, ne peuvent y faire face. Erreur étrange ainsi que nous le démontrerons en temps et lieu !

Disons, dès à présent, que lorsque les finances de notre pays, seront sagement et habilement administrées, le gouvernement trouvera aisément les moyens d'acquitter cette dette sacrée sans faire peser aucunes charges sur nos compatriotes. Payer de pareilles dettes, c'est s'enrichir. Les répudier, c'est manquer à toutes les lois de l'honneur ; c'est semer le désordre et éloigner pour jamais le retour de l'ordre et de la paix.

Comment ! le gouvernement de la province a pu entreprendre des travaux gigantesques, sans avoir, au préalable, étudié les plans, consulté les ressources financières, il a pu donner une indemnité intégrale pour les pertes éprouvées dans le Haut-Canada, pendant les troubles 1838 ; il a pu payer un traitement arriéré de £4,500, à un éminent citoyen, dont il avait mis la tête à prix, à l'époque de deuil que nous sommes forcé de rappeler ; il a pu distribuer faveurs, gratifications de toutes sortes, pour influencer les élections corrompues, et récompenser tous les citoyens qui se sont associés à sa politique ; enfin le gouvernement peut encore aujourd'hui puiser à pleines mains dans nos coffres pour venir au secours de populations décimées par la famine et la peste, que l'Angleterre jette sans pitié sur nos rivages, pour y répandre la misère, la mort, semer l'alarme, le deuil dans nos cités ; et ainsi frapper de ruine notre commerce si actif à cette époque de l'année !....

Et, lorsqu'il s'agit de réparer des maux trop longtemps soufferts avec le calme, et la résignation qui distinguent les Canadiens-français ; de cicatriser des plaies qui ne peuvent être imputées qu'à l'autorité militaire qui avait pris en main tous les pouvoirs ; le gouvernement pourra fermer l'oreille et demeurer sourd, comme le seul membre Canadien qui siége sur les bancs du ministère !

Non, mille fois, il n'en peut être plus longtemps ainsi.

Répétons donc encore en terminant les principes qui ont déterminé la fondation de l'association d'indemnité. L'union fait la force, marchons unis, et nous toucherons bientôt le but.

Nous apprenons de source certaine que M. Guillet, membre pour le comté de Champlain, a été dernièrement notifié par l'exécutif de résigner son siége au parlement, sans quoi il serait immédiatement destitué de sa place d'agent des biens des Jésuites. Nous ignorons la détermination de M. Guillet, mais quoiqu'il arrive, l'administration ne réussira jamais à faire une de ses créatures dans le comté de Champlain.

Nos voisins de la Nouvelle-Ecosse sont maintenant occupés à faire leurs élections générales. MM. Howe et Mott sont les deux candidats radicaux pour le comté de Halifax ; et MM. Gray et Lawson les candidats conservatifs. Pour la ville, les candidats radicaux sont MM. McNab et Doyle ; les conservatifs MM. Uniacke et Grassie.

La barque *Zealous* dont nous avons annoncé déjà l'arrivée à la Grosse-Isle est entrée au port de Québec lundi dernier. On sait que ce vaisseau nous a ramené trois des exilés de 1839. Le capitaine Morin et son fils sont restés à Québec pour quelques jours et Pinsonneault est arrivé ici hier matin, il est reparti de suite pour rejoindre sa famille à St. Philippe.

On nous dit que le capitaine Morin jouit d'une bonne santé et qu'il a été entouré à son arrivée à Québec par ses nombreux amis qui ont différé de quelques jours son départ pour Montréal.

La ville de Bytown a obtenu un acte d'incorporation, dans la dernière session. Les citoyens s'occupent actuellement à faire choix des personnes qui les représenteront dans le conseil-de-ville. Le *Packet* de samedi dernier publie, en français, les procédés d'une assemblée qui a eu lieu à l'hôtel de M. Lespérance, dans le but de choisir les candidats pour la représentation du quartier-nord. La moitié de ceux qui prirent part aux procédés de cette assemblée se composait de Canadiens-français. Parmi les citoyens qui convoquèrent l'assemblée, nous distinguons les noms de MM. Rainville, Roy, Cantin, Brule, Baillargeon, Lespérance, Lafleur, Grison, Valiquette, et Pinard. La candidature fut offerte à M. Bédard et à M. Lespérance qui refusèrent cet honneur. M. Lespérance s'adressa assez longuement à l'assemblée, et proposa pour candidats MM. Friel et Sparrow, ce qui fut agréé. Parmi les candidats du quartier-sud, le *Packet* mentionne MM. Main et Aumond.

On lit dans le *Toronto Colonist* :

"C'est avec beaucoup de regret que nous annonçons la mort de M. Ireland, intendant de l'hôpital des émigrés dans cette cité. Il fut attaqué du typhus pendant qu'il était occupé à remplir ses devoirs à l'hôpital, avec le plus grand zèle et la plus grande fidélité. Il était beaucoup estimé et sa mort est justement regrettée."

Nous annonçons avec plaisir que toutes les dames de nos communautés qui ont été attaquées de la maladie et qui ont survécu à leurs compagnes qui sont dans la tombe, ont beaucoup de mieux et sont maintenant hors de danger.

Mais au milieu de la joie que causera cette bonne nouvelle, pourquoi nous trouvons-nous dans la dure nécessité d'annoncer que messire Hudon, vicaire général et chanoine de l'évêché touche à ses derniers moments ; à l'heure où nous écrivons on a perdu tout espoir de le sauver. Ce sera assurément une grande perte pour l'évêché et pour le clergé en général et le pays entier.

Nous regrettons aussi d'apprendre que Monseigneur de Montréal est indisposé et retenu dans sa chambre.

Parmi les personnes dont nous avons eu à déplorer la perte par suite de la maladie régnante, la mort de quelques-uns a eu beaucoup de retentissement dans le pays, d'autres ont à peine laissé des traces de leur passage excepté dans le cœur des pauvres et des orphelins. Telle était Mademoiselle Agnès McDonald, morte dimanche dernier, à l'âge de 20 ans. Cette jeune personne convertie au catholicisme depuis quelques années, s'était vouée avec zèle au soulagement des malheureux. Aimable et modeste, elle ne fréquentait guère la demeure du riche que pour solliciter sa charité. Son ardeur infatigable s'était encore accrue dans ces jours de malheurs. Une partie de ses nuits se passaient à bercer les orphelins de St. Patrice ou à veiller d'autres malades en ville. Atteinte de la maladie en allant porter de la soupe à ses chers petits enfans, comme elle les appelait, elle est rentrée chez sa mère pour ne plus se relever ; et, chose horrible à dire, celle dont la vie se passait à visiter les affligés, est morte seule, isolée, sans amis, tant la peur paralyse les meilleurs sentimens. Sa mère et ses sœurs épuisées par les veilles et les travaux de la maison avaient encore à gémir sur l'abandon de leur chère malade.

Mais ce qui doit consoler de sa perte, c'est qu'elle a sans doute déjà reçu la récompense de ses vertus, et, vierge et martyre, la foi nous dit qu'elle fait partie des bienheureux qui entourent le trône de l'éterne'. —*Com.* ****

Le col Young est retourné à Kingston pour reprendre la place d'assistant adjudant-général des forces qu'il avait laissée vacante en acceptant celle d'adjudant-général de milice.

THÉATRE.—Nous n'avons pas fréquemment parlé du théâtre parce que nous n'avons pas en occasion d'y assister régulièrement, mais si nous en croyons les journaux, les efforts de M. Skerrett pour mériter les applaudissements du public sont dignes d'encouragement. Les grandes chaleurs qui ont régné depuis l'ouverture du théâtre ont pu empêcher un grand nombre de personnes de le fréquenter, mais il paraît que la salle est généralement assez fréquentée. Le fameux tragédien M. Wallack, a occupé la scène pendant quelque temps à la satisfaction de tous les auditeurs. Il a été remplacé par M. Anderson non moins célèbre que M. Wallack et qui est même préféré à l'autre par la plûpart des connaisseurs. L'engagement de M. Anderson expire dans deux jours, et il n'a plus comme de raison que deux soirées à paraître sur notre scène. On dit que M. Skerrett nous garde pour la bonne bouche un spectacle qui attirera la foule assurément. Ce sont les danseuses Viennoises déjà célèbres aux Etats-Unis qui viendront sous peu égayer le spectacle par leurs grâces enfantines et leurs cabrioles.

Une course au trot a eu lieu hier au pavillon St. Pierre entre la jument grise de M. Dumais et le cheval Shark de M. W. Prendergast. La première course a été remportée par la jument et les deux secondes par Shark qui a gagné la moitié de la longueur du cou. Au deux dernières l'espace a été parcouru en 2 minutes 45 secondes.

Les courses annuelles de Montréal sont annoncées pour mardi le 17, mercredi le 18, et jeudi le 19. Nous espérons que des mesures seront adoptées pour prévenir les scènes tumultueuses et les meurtres qui ont malheureusement eu lieu tous les ans durant ces divertissements qui, suivant nous, sont plus dignes du moyen âge que de notre siécle. Autant vaudrait-il introduire parmi nous les combats de taureaux dont l'Espagne se glorifie et les luttes à coups de poing

Qui font tant d'honneur à l'Angleterre.

HORTICULTURE.—Nous avons déjà eu occasion plusieurs fois d'entretenir nos lecteurs de cette intéressante et importante partie de la culture, si longtemps négligée en ce pays. Les prix accordés de temps à autre par notre société d'horticulture auront sans doute l'effet d'exciter l'émulation de nos compatriotes pour l'avenir, car jusqu'à présent un seul Canadien, M. Guilbault, se trouvait au nombre des compétiteurs, encore n'était-ce que pour les fleurs et les plantes d'agrêments. Maintenant que cette société offre des prix pour les fruits et pour les légumes, nous espérons que quelques-uns d'entre eux se mettront sur les rangs aux prochaines exhibitions. Nous avons remarqué cependant avec plaisir un assez bon nombre de Canadiens des environs de Montréal qui apportent maintenant des légumes et des fruits au marché. Aux prix où ils sont généralement, cette industrie qui ne demande pas de lourds travaux les paye au centuple de leurs peines.

A la dernière exposition des fruits qui a eu lieu la semaine dernière au marché Bonsecours on a eu la curiosité de peser quelques-unes des groseilles qui ont été exhibées et il s'en est trouvé du poids de 18 gros et 7 grains et d'autres de 15 et 17. Le premier prix a été accordé à M. Cooper ; deux 2ds prix ont été accordés à M. McKarracher et M. Archibald, les groseilles exhibées étant d'égale valeur les unes pour la grosseur et les autres pour le goût. Le 3e prix fut décerné à Turner, jardinier de M. James Leslie. Les juges ont remarqué une variété de groseilles exhibées par le jardinier de M. Frothingham et de M. Desbarrats. Le premier prix pour les framboises de jardin a été donné au jardinier de M. Joseph Savage ; le premier prix pour les gadelles a M. John Frontingham ; le premier prix pour les pommes d'été a M. John Lunn et le 2d à M. Jos. Savage. Le premier prix pour les melons a été accordé à M. Doyle pour 6 beaux minorques, le 2d à M. Brigg. Le comité a aussi fait attention à un excellent minorque pesant 17 livres exhibé par le jardinier de M. Desbarrats ; un prix a été décerné au jardinier de M. Leslie pour le meilleur melon d'eau. M. Archibald qui a exhibé de très belles prunes a reçu un prix. Plusieurs autres récompenses ont été accordées pour divers autres espèces de fruits.

Un Irlandais émigré, avocat à Enniskellen, s'est noyé la semaine dernière à Cobourg. Les circonstances qui se rattachent à sa mort ne sont pas connues.

A. Belleville, mercredi dernier, quatre personnes se sont échappées de la prison. Une seule a été reprise.

☞La vente à constitut des lots de M. Turcot situés au village St. Henri est remi e au 20 septembre prochain.—Voir l'annonce.

☞La loi des Municipalités sera publiée tout prochainement.

Bureau d'Emigration du Gouvernement.
Québec, 7 août 1847.

Nombre des émigrans arrivés aux ports de Québec et Montréal, durant la semaine finissant à cette date :—

	Entrepont.	
D'Angleterre, ...	918	
L'Irlande, ...	4021	
Allemagne.	1328	
Ports d'en bas, ...	18	
		6277
Rapportés antérieurement..		63719
		70006 Total.
A la même époque l'an dernier,...		27143
Augmentation en faveur de 1847..		42863

A. C. BUCHANAN.
Agent en chef.

Les nouvelles de la Quarantaine sont loin d'être rassurantes. La fièvre n'a pas fait plus de ravages depuis ce printemps qu'en ce moment, hier le nombre des malades à l'hôpital était de 2,240. Les morts sont nombreuses. Le capitaine Read, du *Marquis of Breadalbine*, est mort à l'hôpital le 7, et le capitaine du *Virginius*, un jour après son arrivée à la Grosse-Isle.

BUREAU DE SANTÉ.

VENDREDI, 6 août 1847.

Une assemblée du Bureau de Santé eut lieu ce soir à sept heures, conformément à l'ajournement.

Présents : MM. A. La Rocque, T. Peltier, Dr. Brousseau, J. U. Beaudry, Glennon, D'Amour, Dr. Charlebois, Grenier, Browe, Dr. Richelieu, Dr. Peltier, Spiers, Dr. Sewell.

Les minutes de la dernière assemblée ayant été lues furent confirmées.

M. Spiers fait rapport que la Pointe St. Charles était dans un très mauvais état, provenant d'une trop grande accumulation d'émigrés dans un état de malpropreté, les moyens de transport ne leur étant pas fournis, ils sont épars çà et là, plusieurs d'entre eux malades, et les décès survenant chaque jour parmi eux.

M. Spiers appella aussi l'attention du Bureau de Santé, au fait, que l'amendement d'un réglement (*Bye Law*) du Conseil de Ville, recommandé par ce bureau, par lequel le nombre de jours d'avis relatifs aux cas de puisance devait être réduits, n'était pas encore passé, parce que le quorum requis n'avait pas été obtenu depuis quelques semaines

Sur motion de M. T. S. Brown, secondé par M. T. Peltier.

Résolu qu'une adresse soit présentée au Conseil de Ville, le priant de vouloir bien abolir et discuter le Bureau de Santé, en autant que ses pouvoirs sont trop limités, et ses moyens pécuniaires, trop restreints pour que les citoyens de Montréal puissent en retirer un avantage efficace.

Sur motion du Dr. Sewell, secondé par Dr David.

Il fut résolu en amendement, qu'à l'avenir au lieu de s'assembler trois fois par semaine, ce bureau s'assemble une fois par semaine, et le lundi soir à l'heure ordinaire, cet amendement fut négativé.—Pour MM. Grenier, Dr. Peltier, Dr. David, Dr. Sewell.—Contre MM. Peltier, Brown, Dr. Richelieu, Dr. Charlebois, D'Amour, Dr. Brousseau.

Sur motion de M. Spiers, secondé par Monsieur Grenier.

Il fut résolu en amendement, que ce bureau s'ajourne ce soir à jeudi prochain à 7 heures, P. M ; sur quoi les membres seront notifiés et que la résolution ci-dessus soit prise en considération ce soir là.—La division ayant eu lieu, il fut unanimement agrée, à l'exception du Dr. David qui vota contre.

Sur motion de M. Brown, secondé par M. Spiers.

Il fut résolu qu'un comité de 5 membres soit nommé pour faire rapport à la prochaine assemblée sur l'état sanitaire de la cité et tout ce qui y a rapport, et aussi sur la situation dans laquelle se trouve placé le Bureau de Santé. Le dit comité composé des Messieurs suivants, savoir : MM. Brown, T. Peltier, Dr. Sewell, Dr. Peltier et Dr. David.

Sur motion de M. T. Peltier, secondé par le Dr. Richelieu.

Il fut résolu que le salaire du secrétaire de ce bureau soit fixé à dix chelins courant *per diem*, et que la présente résolution soit transmise au conseil de la cité.

Une lettre du docteur Crawford, commissaire, adressée à L'honorable J. E. Mills, maire de cette cité, contenant un rapport sur l'état des appentis hôpitaux, fut lue. Le bureau s'ajourna.

J. P. PLAMONDON,
Secrétaire

Pour la Minerve.

M. l'éditeur.—Quoique l'éducation soit générale aujourd'hui dans nos campagnes, elle ne laisse pas cependant, dans quelques localités,

LA MINERVE, — AOUT 1847.

nis ou autrement dans le dessein d'empêcher ces actes de corruption ou d'intimidation de parvenir à la connaissance des chambres.

—Le gouvernement a fait publier, dans les journaux du 6, le tableau des recettes de toute nature faites pendant le trimestre finissant le 5 juillet. Il offre les résultats suivants :

Douanes	£1 519,119
Excise	3,291,092
Timbre	1,869,464
Taxes	2,705,001
Impôt foncier	1,036,517
Poste	295,000
Recettes diverses	7,461
Prêts, etc	88,632
Remboursement d'avances	187,944
	£13240,190
Le trimestre correspondant de 1846 était de	13,198,733
Augmentation en faveur de 1847	41,457
Les recettes de l'année finissant le 5 juillet 1847 sont de	£51,060109
Celles de 1846 étaient de	50,056,083
Augmentation en faveur de 1847	£1,004,026

L'augmentation du trimestre finissant le 5 juillet 1847, comparé avec le trimestre correspondant de 1846 porte sur les chapitres suivants :

Excise	£186,341
Timbre	138,969
Taxes	68,574
Impôt foncier	27,355
Poste	34,000
Prêts, etc	14,693
Remboursement d'avances	26,357
	£496,269

Il y a eu diminution sur les chapitres suivants :

Douanes	£4,272
Recettes diverses	10,549
Argent venant de Chine	440 000-454,812
Augmentation	£41,457

INHUMATION PRECIPITEE.—La femme d'un fondeur en cuivre de Lyon, étant tombée en létargie dans les premiers jours de cette semaine, on la crut morte et on procéda à son ensevelissement. Jeudi le mari inconsolable, voulut voir une dernière fois les restes de celle dont il allait être entièrement séparé. On ouvrit le cercueil, et l'on s'aperçut que cette infortunée, après des efforts inouïs pour se débarrasser de son linceul, s'était rongée les mains de désespoir. La planche sur laquelle elle reposait était disjointe par suite des efforts désespérés dans lesquels s'était consumé le reste de ses forces. On suppose que la personne chargée de la veiller avait cédée au sommeil, et que par suite elle n'a rien entendu.

BEAUME DE WISTAR.

KINDERHOOK, N. Y., 20 Juin, 1846.

Monsieur,—Ayant, dans l'année 1844, été attaqué d'une violente affection des poumons, avec une douleur dans la poitrine et au côté, je fis l'achat d'une bouteille du Beaume de Cerises Sauvages du Dr. Wistar, je n'avais pas encore consommé la moitié du contenu de la bouteille, que je me trouvai parfaitement guéri. Je puis en toute sûreté le recommander à mes concitoyens, comme une médecine inpayable, et qui, dans aucune maladie des poumons, ne peut manquer de procurer du soulagement.

JAMES LATHROP.

A Vendre à Montréal, aux Pharmacies de MM. WM. LYMAN, J. BIRKS, S. J. LYMAN & A. SAVAGE.

NAISSANCE.

En cette ville, le 9, la Dame de Théodore Hart, Ecr., a mis au monde un fils.

MARIAGE.

En cette ville, Mercredi, le 11 courant, par Messire Fay, Edouard Denis Dénéchaud, Ecuier, fils de feu Claude Dénéchaud, Ecuier, ci-devant de Québec, à Demoiselle Sophie, fille du Major John McCallum, de cette cité.

A la Petite Côte, près de cette ville, le 5, par le Révr. M. McGill, Peter Lamond, Ecr. de Kingston, à Caroline Eliza, fille de feu John Spalding, Ecr.

A Rimouski, le 4, par Messire Destroismaisons, curé du lieu, Utric Joseph Tessier, Ecuier, avocat, à Demoiselle Marguerite Adèle Kelly, fille unique de Dame veuve A. Drapeau-Kelly, l'une des seigneuresses de l'endroit; tous deux de Québec.

DECES.

Au faubourg St. Laurent de cette ville, le 7, M. François Prud'homme, ancien et respectable citoyen de cette ville, âgé de 56 ans et 8 mois.

En cette ville, Dimanche à 11 heures du soir, à la résidence de sa mère, rue St. George, Delle. Marie Agnès McDonald, âgée de 20 ans, 2 mois et 6 jours, fille de feu Andrew Skene McDonald, Ecr. Elle est morte du Typhus qu'elle a contracté à l'Asile des orphelins émigrés où elle a veillé pendant plusieurs nuits les malades. Elle était pieuse, modeste, humble et elle est morte victime de son dévouement.

En cette ville, le 8, Charles Louis Joseph, enfant de C. C. Spénard, Ecr., Notaire, âgé de 12 mois et 7 jours.

En cette ville, le 8, James Dogherty, âgé de 17 ans.

A St Charles-rivière Chambly, le 5 du courant, Francis Mount, Ecuier, âgé de 61 ans, fils aîné de feu le chirurgien de l'état Major Mount, il laisse une veuve et des enfants pour déplorer sa perte; il avait été major de milice, magistrat et commissaire des petites causes. Le grand nombre de personnes qui suivaient son convoi funèbre est une preuve qu'il jouissait de l'estime publique; ses miliciens assistaient en corps et trois décharges de mousqueterie furent tirées sur sa tombe.—Communiqué.

A la Banlieu des Trois-Rivières, le 20 juillet, après une longue et douloureuse maladie, M. Jean Baptiste Lemaitre de Lotinville, ancien et respectable citoyen de l'endroit. Il laisse pour déplorer sa perte une veuve et plusieurs enfants. Cultivateur aisé et intelligent, il fut toujours l'ami dévoué de l'éducation; il sacrifia une partie de sa fortune à l'instruction de ses enfans. Ses funérailles ont eu lieu le 24 suivis d'un concours nombreux, son corps a été déposé dans les voûtes de l'église des Trois-Rivières, il était âgé de 61 ans.

A Champlain, N. Y., le 8, Lewis Tichenor, enfant de Benj. Lyman, Ecr., Pharmacien, âgé de 3 ans et 10 mois.

BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont notifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL de 3½ *"trois et demi par cent"* a été déclaré ce jour sur le Capital payé, payable le ou après le 1 SEPTEMBRE prochain.

Les LIVRES de TRANSPORTS seront clos depuis le 15 courant jusqu'au 1r Septembre prochain.

Par ordre

B. H. LEMOINE,
Caissier.

Montréal, 6 août 1847—12 usi,

Aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le Soussigné jusqu'à SAMEDI, le 21 du courant, pour *REPARER* et *REFAIRE* la *BOUTIQUE* de la rue St. Dominique, qui a été détruite par le feu le 21 juillet dernier.

12 août. LEVI HODGKINSON.

Prix du Marché de Montréal.

	liv.	sous		liv.	sous
Farine par quintal	de 16	16	..	17	0
Farine d'avoine	18	0	..	18	0
Blé, par minot	7	4	à	7	8
Pois	4	16	..	5	0
Orge	3	12	..	4	4
Blé Sarrasin	4	16	..	5	8
Avoine	3	2	..	3	6
Patates	4	16	..	5	0
Graine de Lin	4	16	..	5	8
Oies, par couple	4	10	..	4	16
Dindes, do	6	0	..	0	0
do jeune	3	4	..	3	11
Canards	2	5	..	2	8
Poules	2	8	..	3	0
Poulets	0	24	..	0	30
Tourtes par douz.	4	0	..	4	10
Œufs frais. par douz.	0	14	..	0	15
Beurre frais, par livre	0	18	..	0	20
do salé	0	13	..	0	15
Graisse	0	14	..	0	16
Sucre d'érable	0	10	..	0	12
Lard, par livre	0	12	..	0	13
Bœuf ordinaire	0	6	..	0	8
Rost Beef, Stakes	0	10	..	0	12
Bœuf par cent lb	84		..	86½	
Lard do	7		..	7½	
Bois, érable	83½		..	4	
Merisier et hêtre	3½		..	3½	
Foin par 100 bottes	5½		..	6	

LA PROCHAINE MALLE ANGLAISE,
Qui partira de Boston le 16 Aout,
SERA CLOSE AU
Bureau de Poste de Montréal,
LE 13 DU COURANT, A 7 HEURES P. M.

Les Journaux et lettres non-affranchis, peuvent être mis dans la Boîte, jusqu'à huit heures le lendemain matin.

LA LYRE CANADIENNE.

REPERTOIRE DES MEILLEURES CHANSONS ET

Romances du Jour.

CET ouvrage sera imprimé sur beau papier, et paraîtra par livraison de 18 pages, grand in 18. Le volume se composera de 324, à la fin du volume on trouvera la musique de la plupart des chansons contenues dans le recueil. Les souscripteurs recevront à la fin de l'ouvrage, comme prime, une superbe gravure frontispice.—Prix de chaque livraison : DIX SOUS. La première livraison est maintenant prête à être distribuée aux souscripteurs, en s'adressant au gardien de la chambre de lecture de l'*Institut Canadien*, rue St. Gabriel, et à la librairie de Mr. J. Bte. Rolland, No. 21, rue St. Vincent.—12 août—ui.

Attelier de Carossier.

LE Soussigné a transporté son attelier au coin des rues St. Antoine et du Cimetière, où il recevra toujours avec reconnaissance toute commande pour VOITURES de toute sorte. Il a constamment à son attelier des voitures d'été et d'hiver élégantes et faites solidement avec les meilleurs matériaux. Il répare aussi les voitures de toute sorte à court avis.

MARTIN GRAVEL.

Rue St. Antoine, 12 août—amp

AVIS.

UNE PERSONNE capable d'enseigner le Français, l'Anglais et l'Allemand grammaticalement, désire trouver quelques écoliers pour l'une ou l'autre des dites langues.—S'adresser au No. 44, rue St. Louis.—12 août.

Situation Demandée.

UN JEUNE HOMME d'une famille respectable, désirerait se placer dans une campagne de Montréal, comme INSTITUTEUR dans une Ecole Modèle. S'adresser à Y. B. C. D., franc de port, aux Trois-Rivières.

12 août 1847.

UNE FEMME qui jouit d'une excellente santé, veuve depuis quelques jours, désirerait se placer comme NOURRICE dans une maison, ou prendre chez elle un nourrisson —12 ao. g

AVIS.

LE Soussigné ne sera pas responsable des DETTES contractées en son nom après cette date, par ROSE GUIBORD, son épouse, ou par aucune autre personne, sans un ordre par écrit de sa part. Les personnes qui sont endettées au soussigné, sont averties de ne pas payer à la dite Rose Guibord ou à aucune autre personne qu'à lui-même, dont la seule quittance sera valable.

RICHARD DEVERY.

Montréal, 10 août 1847.—qi.

Attention.

LE Soussigné donne avis, que SALOMÉ MORIN, son épouse, ayant laissé sa maison, sans cause légitime, il ne payera aucune dette créée et contractée par elle, à moins qu'elle ne soit, par lui, dûment autorisée à le faire.

PIERRE HARPIN.

St. Ours, 12 août 1847.—tip.

On Demande à Acheter

UNE TERRE de 100 à 200 ACRES, avec maison et autres dépendances, dans les environs de Montréal. S'adresser par lettre, port payé, donnant toutes les particularités à à J. A., case 326, au bureau de la Poste de Montréal.—12 août—si.

A LOUER,

Le BAS de la MAISON, faisant l'encoignure Nord-Est de la rue Ste. Marie et du Marché Papineau. Possession donnée au 1r Octobre prochain.

S'adresser sur les lieux pour le prix du loyer.

12 août.

L'Ami du Pauvre Homme.

Lisez ces Exemples Merveilleux de Guérison.

L'UTILITE de ce Médicament est pleinement justifiée par une infinité de personnes qui en ont reçu le bienfait en s'en servant. Parmi les nombreux membres qui ont été reçus on en choisit ceux-ci :—

"Hémorrhoides.—G. N. GOSSELIN, de Montréal, a écrit, "Je certifie que je me suis servi de l'Ami du Pauvre Homme pour les Hémorrhoides avec le plus grand succès : j'étais affligé de cette maladie depuis neuf mois sans pouvoir être guéri par aucun remède, et l'Ami du Pauvre Homme a été le seul remède qui m'en ait guéri entièrement : de plus j'ai enseigné à plusieurs personnes aussi affligées, et toutes en ont ressenti les bons effets, et je n'hésite pas à le recommander à ceux qui seraient affligés de cette maladie.

28 Avril 1846.

"Une Inflammation aux Yeux.—GUILLAUME OCKENDEN, de 25 Western Street, Brighton, eut une inflammation aux yeux pendant quatorze ans, essaya plusieurs remèdes, consulta les médecins les plus célèbres, et fut informé de l'Ami du Pauvre Homme par le mentor annuel qui le mit à l'épreuve, et après quatorze jours il était parfaitement guéri.

Les Jambes Ulcérées.—J. E. BARTLETT, de Weston School, près de Haverfordwest, a écrit : "J'ai été affligé d'une ulcération de jambes pendant trente-ans, et j'ai eu souvent quatre ou cinq blessures, sur l'une et l'autre jambe du genre le plus obstiné. Ces blessures depuis quatre ans ont été toujours ouvertes avec une suppuration abondante et désagréable. Par l'usage de deux pots seulement de l'Ami du Pauvre Homme, et par m'abstenir des boissons alcooliques, j'ai obtenu une parfaite guérison sans dommage à ma santé, quoiqu'on l'avait prédit.

Agent pour le Canada :

S. LYMAN & Cie,
à côté de l'église paroissiale,
Place d'Armes.

12 août,—a

Province du Canada, }
District de Montréal, }

COur de Circuit du Circuit de St. Hyacinthe.

Vendredi, le Onzième jour de Juin mil huit cent quarante-sept.

PRESENT :
L'Honorable Juge CHARLES MONDELET.

FRANCOIS XAVIER CADIEUX, Marchand, de la paroisse de St-Simon, dans le Circuit de St. Hyacinthe, District de Montréal,
Demandeur.

vs.

MICHEL GIROUARD, Cultivateur, de la paroisse de St. Hugues, Circuit et District susdit,
Défendeur.

LA COUR, sur la motion de Mr. L. V. SICOTTE, avocat du Demandeur, ordonne qu'en autant qu'il appert par le retour fait par Nathaniel Robert Stride, un des Huissiers de cette cour, sur le writ de sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son Domicile, et n'a pu être trouvé dans le District susdit, et qu'il n'a pu l'assigner, le dit Michel Girouard, soit notifié, par deux avertissements à être publiés, en langue Française, dans "*La Minerve,*" et en langue Anglaise, dans le "*Pilot,*" deux des journaux publiés dans la Cité de Montréal, de comparaître devant cette cour, sous deux mois après la date du dernier avertissement, et qu'à défaut par le Défendeur de comparaître dans les deux mois de cet avertissement, il sera procédé à Jugement contre lui comme dans une cause par défaut.

De par la Cour,

N. E. O'CLAIRE,
Greffier de la dite Cour.

12 août.

Pont de St. Eustache.

LES Soussignés ayant obtenu le privilège de construire un PONT sur la rivière Jésus, entre St. Eustache et Ste. Rose, au village de St. Eustache, demandent qu'il leur soit soumis des plans et devis pour la construction du dit pont conformément aux exigences de l'acte qui leur en confi le privilège. Lesquels plans et devis devront leur être soumis le 25 du courant, au bureau de L. M. Leprohon, Ecuier, à l'Inspection de Potasse.

L. M. LEPROHON,
J. A. BERTHELOT.

Montréal, 9 août 1847.

Dr. Stearns,

PREND la liberté d'annoncer aux citoyens de Montréal qu'il vient d'ouvrir un Office au No. 58 de la rue St. Laurent, Faubourg St. Laurent, où on pourra le voir à toute heure.

5 août.—amp.

Eau de St. Léon.

RECEMMENT reçu et à Vendre par le Soussigné quelques Douzaines de Bouteilles d'Eau des Sources de St. Léon.

18 juin L. J. HARKIN.

Vente par le Shérif.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que les lots de terres et tènements ci-dessous désignés, seront vendus aux tems et heure ci-dessous mentionnés, sauf opposition afin de conserver, pourra être faite dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport du Writ.

Venditioni Exponas.

MONTREAL, à savoir : }
No. 360. }

LEONARD BONNEAU, du village de Laprairie de la Magdeleine, dans le District de Montréal, cultivateur et commerçant, demandeur ; contre les terres et tènements d'ANGELIQUE GIREAU, épouse de Michel Gagnon, décédé, en son vivant boucher et commerçant, du même lieu, défendeur.

Les dites Terres et Tènements mentionnés et décrits dans la Cedule marquée A annexée au dit writ comme suit, savoir :

2o.—Un LOT de TERRE ou EMPLACEMENT situé dans le dit village de Laprairie de la Magdeleine, sur le côté ouest de la rue St. Jacques, mesurant quarante pieds de largeur, sur une profondeur inégale qui donne quarante neuf pieds dans une ligne, et trente quatre pieds dans l'autre ligne, tenant par devant à la dite rue St. Jacques, par derrière à Monsieur Alexis Saursg au, représentant Joseph Decombre Porcheron, d'un côté à la veuve et heritière Jean-Baptiste Bourassa, d'autre côté à Louis et Pierre Avit dit Roy, sans bâtisses dessus faites.

3o.—Un autre LOT de TERRE ou EMPLACEMENT situé dans le dit village sur le même côté ouest de la dite rue St. Jacques, mesurant quarante cinq pieds de largeur sur la devanture et quarante-trois pieds seulement sur l'arrière, sur une profondeur inégale qui donne quarante deux pieds dans une ligne, et trente-six pieds dans l'autre ligne, tenant par devant à la dite rue St. Jacques, par derrière à Antoine Moussette, d'un côté à Nicolas Riel, d'autre côté à William Caresman, sans bâtisse.

4o.—Un autre LOT de TERRE ou EMPLACEMENT faisant l'encoignure des rues St. Ignace et St. Joseph, dans le dit village, mesurant cinquante-sept pieds sur la dite rue St. Joseph, et vingt-trois pieds sur la dite rue St. Ignace, vingt-huit pieds sur la ligne bordant le marché au bois, et environ cinquante-cinq pieds dans la ligne qui le divise de l'emplacement appartenant aux Demoiselles Blanchard, tenant au nord à la dite rue St. Joseph, au sud à l'emplacement des dites Demoiselles Blanchard, à l'est au dit marché au bois, à l'ouest à la dite rue St. Ignace, avec une maison en bois dessus contruite.

5o.—Un autre LOT de TERRE ou EMPLACEMENT connu sous numéro un, faisant l'angle sud-ouest des rues Capitol et St. Ursule, dans le nouveau village de la dite paroisse Laprairie, mesurant soixante pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, tenant au nord à la dite rue Capitol, au sud au numéro soixante quatre de la rue St. George, appartenant aux héritiers de feu Bazile J. Labrosse, à l'est au numéro deux, appartenant à Léon Robert, et à l'ouest à la dite rue Ste. Ursule, sans bâtisse.

6o.—Un autre LOT de TERRE situé dans le dit nouveau village de la paroisse Laprairie, comprenant les numéros neuf, dix, onze et douze, sur le côté sud de la rue St. Charles, et les numéros quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante et cinquante-et-un, sur le côté nord de la rue St. Paul, mesurant en son entier deux-cent quarante pieds de largeur sur la dite rue St. Charles, et trois-cents pieds sur la dite rue St. Paul, sur cent quatre-vingt pieds dans l'étendue du terrain qu'occupent les dits numéros neuf, dix, onze et douze, sur la rue St. Charles, et quarante-huit, quarante-neuf, cinquante et cinquante-et-un sur la rue St. Paul, et quatre-vingt-dix pieds seulement pour le numéro quarante-sept sur la dite rue St. Paul, tenant au nord à la dite rue St. Charles, au sud à la dite rue St. Paul, à l'est partie à numéro treize de la dite rue St. Charles, appartenant à Paul Normandin, et partie à numéro quarante-six de la dite rue S. Paul, appartenant aux héritiers de feu Benoit Charlebois, et à l'ouest à la rue Notre-Dame, sans bâtisse.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse Laprairie de la Magdeleine, LUNDI le TRENTIEME jour d'AOUT courant, à DIX heures de l'avant-midi.

Le dit Bref returnable le premier jour d'Octobre prochain.

BOSTON & COFFIN,
Shérif.

Bureau du Shérif, }
Montréal, 7 août 1847. }

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

Cour de Circuit du Circuit de St. Hyacinthe.

Vendredi, le Onzième jour de Juin mil huit cent quarante-sept.

PRESENT :
L'Honorable Juge CHARLES MONDELET.

JEAN FRANCOIS TETU, Notaire de St. Hyacinthe, dans le Circuit de St. Hyacinthe, District de Montréal, et Dame CECILE CHABOTTE, son épouse, duement séparée de biens de son dit mari et de lui autorisée,
Demandeurs.

vs.

EUSEBE MIGNAULT, Cultivateur, de la paroisse de St. Bernabé, dans le Circuit et District susdit,
Défendeur.

LA COUR, sur la motion de Mr. L. V. SICOTTE, avocat du Demandeur, ordonne qu'en autant qu'il appert par le retour fait par Siméon Marchessault, un des Huissiers de cette cour, sur le writ de sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son Domicile, et n'a pu être trouvé dans le District susdit, et qu'il n'a pu l'assigner, le dit Eusebe Mignault, soit notifié, par deux avertissements à être publiés, en langue Française, dans "*La Minerve,*" et en langue Anglaise, dans le "*Pilot,*" deux des journaux publiés dans la Cité de Montréal, de comparaître devant cette cour, sous deux mois après la date du dernier avertissement, et qu'à défaut par le Défendeur de comparaître dans les deux mois de cet avertissement, il sera procédé à Jugement contre lui comme dans une cause par défaut.

De par la Cour,

N. E. O'CLAIRE,
Greffier de la dite Cour.

12 août.

Nous prions nos abonnés de la Campagne de nous faire parvenir le montant de leur abonnement immédiatement, soit par nos Agents ou par occasion ou par lettre affranchie. Ceux qui doivent plus d'une année seront rayés de la liste s'ils ne se conforment sans délai à cet avertissement.—5 juillet.

COUR DES BANQUEROUTES

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

EN BANQUEROUTE.

JOHN FRASER, de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, Meublier et Tapissier.

COMMISSION émanée par JOHN S. McCORD, Ecuier, un des Juges de Circuit, pour le District de Montréal, datée du NEUVIEME jour d'AOUT mil huit cent quarante-sept.

Première Assemblée des Créanciers, MERCREDI, le VINGT-CINQUIEME jour d'AOUT courant, à DIX heures de l'avant-midi, à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal.

BOSTON & COFFIN,
Shérif.

Bureau du Shérif, }
Montréal 9 août, 1847. } 12-16-19

DISTRICT DE }
Montréal. }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de JOHN M. TOBIN et al.
Banqueroutiers.

IL EST ORDONNE' qu'une ASSEMBLEE GENERALE des CREANCIERS des dits JOHN M. TOBIN & al., pour la preuve des dettes et la déclaration d'un SECOND DIVIDENDE, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, MARDI, le VINGT-QUATRIEME jour d'AOUT courant, à DIX heures de l'avant-midi.

D. R. WOOD,
G. C. B.

Montréal, 9 août 1847—12-16-19.

DISTRICT DE }
Montréal. }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de ANDREW T. HOLLAND.
Banqueroutier.

IL EST ORDONNE' qu'une SECONDE ASSEMBLE'E GENERALE des CREANCIERS du dit ANDREW T. HOLLAND, pour la preuve des dettes et l'examen du dit Banqueroutier, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, SAMEDI, le QUATORZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,

D. R. WOOD,
G. C. B.

Montréal, 26 juil. 1847.—29-2-12.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

EN BANQUEROUTE.

THOMAS WHITE, de la Cité et District de Montréal, Bijoutier et Commerçant.

COMMISSION émanée par CHARLES MONDELET, Ecuyer, un des Juges de Circuit dans et pour le District de Montréal, datée du TREIZIEME jour de JUILLET mil huit cent quarante-sept.

Première Assemblée des Créanciers, LUNDI, le SEIZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal.

BOSTON et COFFIN.
Shérif.

Bureau du Shérif, }
Montréal, 30 juil. 1847. } 2-5-12

DISTRICT DE }
Montréal. }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de WILLIAM KELLY,
Banqueroutier.

IL EST ORDONNE qu'une ASSEMBLE'E GENERALE des CREANCIERS du dit WILLIAM KELLY, pour la preuve des dettes, et la declaration d'un SECOND DIVIDENDE, ait lieu à la Cour des Banqueroutes au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, MARDI, le DIX-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi,

Par la Cour,

D. R. WOOD,
G. C. B.

Montréal, 31 juil 1847.—2-5-12

DISTRICT DE }
Montréal }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de JAMES A. DWIGHT
Banqueroutier.

IL EST ORDONNE' qu'une ASSEMBLE'E GENERALE des CREANCIERS du dit JAMES A. DWIGHT, pour la PREUVE des DETTES et l'EXAMEN du Banqueroutier, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, MERCREDI, le DIX-HUITIEME jour d'AOUT courant, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,

D. R. WOOD,
G. C. B.

Montréal, 2 août 1847.—5-9-12

DISTRICT DE }
Montréal. }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de WILLIAM FARQUHAR
Banqueroutier.

IL EST ORDONNE' qu'une ASSEMBLE'E GENERALE des *CREANCIERS* du dit WILLIAM FARQUHAR, pour la preuve des dettes et la déclaration d'un SECOND DIVIDENDE, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, SAMEDI, le VINGT-UNIEME jour d'AOUT courant, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,

D. R. WOOD,
G. C. B.

Montréal, 6 août 1847—9-12-16

DISTRICT DE }
Montréal. }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de THOMAS WALLACE et JAMES WALLACE—*Banqueroutiers.*

IL EST ORDONNE' qu'une ASSEMBLE'E GENERALE des CREANCIERS des dits THOMAS WALLACE & JAMES WALLACE, pour l'acceptation ou refus de la composition offerte par les Banqueroutiers, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, LUNDI, le TRENTIEME jour d'AOUT courant, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,

D. R. WOOD.
G. C. B.

Montréal, 7 août 1847.—9-12-26

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de ROBERT HICK,
Banqueroutier.

UN PREMIER et DERNIER DIVIDENDE de 3s. 7½d dans le £, est payable au Bureau du Soussigné, le ou après JEUDI, le SEIZE du courant, depuis dix à onze tous les jours

JOHN G. DINNING,
Syndic Agréant.

4 août.

Avis aux Créanciers.

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de WILLIAM ROEBUCK,
Banqueroutier.

UN PREMIER et DERNIER DIVIDENDE de 1s. dans le £, est maintenant déclaré payable au Bureau du Soussigné, le ou après SAMEDI prochain, le 7 du courant, depuis midi à deux heures.

THOMAS SEED,
Accountant,
33, Petite Rue St. Jacques.

4 août 1847.

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de ANDREW T. HOLLAND,
Banqueroutier.

AVIS est par les présentes donné, que le Soussigné a été dûment nommé Syndic, pour administrer les biens du dit Banqueroutier.

THOS. SEED,
Syndic.

Montréal, 26 juil. 1847.

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de MM. HARRIN & BADEAUX

UN PREMIER DIVIDENDE de 5,6 dans le Louis sera payé le 31 JUILLET, présent ou après, à l'office de

JEAN BRUNEAU,
Syndic.

Montréal, 26 Juillet,

VENTES A L'ENCAN.

Par Daniel Fisher.

Magasins à Louer.

SERA mis à l'encher, MARDI prochain, le 17 courant, à la chambre d'encan de D. Fisher, rue St. Jos ph, à DIX heures, le loyer d'un superbe MAGASIN, situé sur la rue Notre Dame, vis-à-vis l'hôtel Donegana, avec un excellent logement composé de huit appartements.

—AUSSI,—

DEUX MAGASINS avantageusement situés dans la maison du coin de la rue Notre Dame et la rue Gosford, faisant face à la rue St. Claude qui conduit au marché Bonsecours, avec un bon logement.

Ces maisons et magasins pourraient être convertis en hôtels si on le désirait.

12 août. DANIEL FISHER,

Par L. J. Harkin.

Muséum à Vendre.

LE soussigné a reçu instruction de Vendre par Encan, VENDREDI, le 20 août courant,

LE MUSEUM ITALIEN,
OU
CABINET DE CURIOSITES,

appartenant aux héritiers de feu JOSEPH CAJETAN LE BLANC, écuyer, réunissant une belle collection D'OBJETS RARES ET CURIEUX,

Dont on donnera les détails dans une prochaine annonce. Les catalogues seront prêts deux jours avant la Vente, temps auquel les objets pourront être examinés.

La Vente aura lieu à ONZE heures chaque jour au Museum, rue St. Paul.

9 août. LEWIS J. HARKIN

LA vente ci-dessous est REMISE, à VENDREDI, le 13, à MIDI.—9 août.

Marché St. Laurent.

LA vente semi-annuelle des ETAUX des BOUCHERS se fera sur les lieux, LUNDI, le 9 du courant à MIDI.

JOS. PELTON,
Locataire.

5 aout.

TATTERSALL DE GRANT.

A LA sollicitation d'un grand nombre d'amis de MARCHANDS et des villages environnants, le soussigné a loué cette grande Cour et les vastes Ecuries bien connues du public appartenant à M. SERAPHIN GIRARD pour y établir un *TATTERSALL* pour la Vente des Chevaux, Voitures, &c. L'entrée principale de la Cour est par la Rue St. Vincent, près de l'hôtel de Sword. On y entre aussi par la place Jacques Cartier, ci-devant le marché-neuf.

Cet établissement a été ouvert pour les Ventes MERCREDI le 9 de JUIN et continuera de l'être tous les MARDIS et VENDREDIS de chaque semaine commençant à UNE heure. Les affaires y seront conduites de manière à mériter l'approbation de ceux qui voudront bien l'encourager.

Les Chevaux seront tenus dans des écuries et les Voitures dans des remises avec soin et à des conditions faciles.

Il est aussi préparé à recevoir des consignations de meubles de ménage, épiceries, &c. &c. et fera les ventes de dehors, au plus bas prix possible.

J. L. GRANT,
E. & C.

Montréal, 18 juin 1847.

J. L. GRANT,

PREND la liberté d'annoncer au public qu'il est maintenant prêt à recevoir à son ancien établissement, Rue des Commissaires, No 59, vis-à-vis les quais des Steamboats, des envois de Meubles de Ménage, ou d'Epiceries, &c, pour être Vendus à l'Encan. Il espère par la stricte attention qu'il portera aux affaires mériter l'encouragement du public.

Il est prêt aussi à faire les Ventes à Domicile quand il en sera requis, à des prix aussi bas que possible.

Il a une vaste Voûte pour emmagasiner la farine, le grain, &c.

J. L. GRANT,
E. & C.

18 juin.

LE Soussigné ayant été sollicité par plusieurs de ses amis d'ouvrir un **Magasin de Commission et d'Encan**, prend la liberté d'informer le public en général qu'il a loué les Chambres ci-devant occupées par MM. James Connell & Cie., pour leurs magasins en Gros, presque vis-à-vis l'Eglise Anglaise.

Entrée par le porche entre les magasins occupés par MM. GARTEPY & SNYDER, et MM. PELLANT & BERNARD.

Il sera prêt à recevoir toutes sortes de Marchandises, épiceries &c, en consignation, le et après le 15 courant.

Pour ceux qui seront disposés à lui confier des consignations, le Soussigné prend la liberté de déclarer qu'il n'épargnera aucun soin pour favoriser leurs intérêts ; et il espère que, vû sa longue expérience et ses connaissances dans les affaires, il aura une partie du patronage du public.

Il fera ailleurs des ventes de toutes sortes à meilleurs termes possibles.

LEWIS J. HARKIN.

Montréal, 8 avril 1847.

Renseignements demandés

SUR LEWIS CAMPBELL WURTELE, garçon âgé de 15 ans, qui laissé sa demeure à la Rivière David, Yamaska, samedi le 31 juillet, et supposé avoir pris le chemin de Montréal, de Québec ou des Etats-Unis par la voie de St. Jean ou des Townships de l'Est. Il portait, lorsqu'il est parti, une blouse de toile blanche, un pantalon de tweed carreauté noir et blanc, ceinturé d'une bande de cuir, une chemise de coton regatta barré bleu, un chapeau de paille et n'avait pas de veste, un peu brûlé du soleil mais le teint naturellement blanc, cheveux très blonds, avec une cicatrice sur le côté droit du front et parle l'anglais et le français facilement.

Tous renseignements par lettre ou autrement concernant le dit jeune homme seront reçus avec reconnaissance par ses parents affligés. Leurs amis sont priés de le retenir et d'en donner avis par lettre ou autrement, à J. Wurtele, Rivière David, Yamaska.—Archibald Campbell, Ecr., Notaire de la Reine à Québec, Abner Bagg Ecr. Montréal.—ou à Christophe E. Wurtele, Ecr., Moulins de Windsor, Melbern, Townships de l'Est.—Toutes dépenses seront payées.

J. WURTELE

Rivière David, 5 août, 1847.—1.

Aux Artisans du Canada.

UNE EXPOSITION et une VENTE d'articles de MECANISME exécutés par des artistes qui résident en ce pays, aura lieu en cette ville, en SEPTEMBRE prochain, sous le patronage de S. E. le Gouverneur-Général.

Avis préalable sera donné du jour et du lieu de l'exposition et toutes articles devront être envoyés

Par ordre

C. MACDONALD, SECRY.

Mecanic's Institute, }
Montréal, 6 juil. }

Chemin de Fer
DE
MONTREAL ET LACHINE.

LES ACTIONNAIRES du CHEMIN DE FER de MONTREAL et LACHINE sont par les présentes notifiés que les Directeurs ont fait la sixieme demande de CINQ LOUIS par chaque part du capital de cette Compagnie, payables à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord à Montréal, le ou avant MARDI, le DIX-SEPTIEME jour d'AOUT prochain

Par ordre

FERD. MACCULLOCH,
Secretaire

Bureau du Chemin de Fer }
Montréal, 23 juil. 1847. } 26

PERDUE,

DEPUIS JEUDI soir, partie de la cour de l'Asile de la Providence, une **Vache** rouge, avec barres grisatres et le nez blanc, ayant la corne gauche cassée. Ceux qui en donneront connaissance à l'Asile de la Providence seront récompensé.—2 août

W. B. LINDSAY, Jr.,
AVOCAT.
BUREAU No. 32, CHAMBRE D'ASSEMBLEE

VENTES D'IMMEUBLES

A VENDRE,

AU plus haut et dernier enchérisseur, LUNDI, le TRENTIEME jour du mois d'AOUT courant, à NEUF heures du matin, à la porte de l'église de la paroisse de Verchères, après les annonces et criées légalement faites, les IMMEUBLES ci-après désignés, dépendant de la succession des défunts Amable Charron dit Cabana, Cultivateur, de la paroisse de Verchères, et Thérèse Ayette dite Maleau, son épouse,

AVIS est par le présent donné que tous ceux qui doivent à la succession de feu M Benjamin Talon Lespérance en son vivant négociant de Montréal, doivent payer le montant de leur comptes immédiatement, sinon, ils seront mis entre les mains d'un Avocat pour collection, et ceux à qui la succession peut être endettée sont priés de filer leurs comptes dûment assermentés à Dame Veuve Benj. T. Lespérance ou au soussigné sous le plus court délai.

A. MONTREUIL, N. P.

Montréal, 5 juil. 1847.

LE Public est respectueusement informé que le MUSEO ITALIANO est maintenant OUVERT au prix ordinaire d'admission 1s. 3d. et que la vente en a été décidée à un prix très bas, et à des conditions faciles. Trois ORGUES pour Eglises, un appareil d'ELECTRICITÉ et une POMPE à VENT pour Académies, en bon ordre, un VIOLONCELLE et un corps complet d'instrumens de cuivre, seront vendus à un prix très modique, ainsi que le fonds d'EPICERIES, Vins, Liqueurs et Marchandises dépendant de la succession de feu Mr. Joseph Cajetan Le Blanc, au prix coutant.

S'adresser sur les lieux, No. 107, rue St Paul.

Montréal, 8 juillet 1847.

Préservatif contre les Fievres.

Pharmacie Centrale.

No. 69, Rue St. Paul,

Vinaigre des quatre Voleurs.

ANTI-PUTRIDE, ANTI-PESTILENTIEL.

LE moment ne peut mieux être choisi pour annoncer ce Vinaigre, la Peste qui nous menace fait un devoir à tout le monde de se prémunir contre elle.

L'histoire rapporte que dans la dernière PESTE de MARSEILLE, QUATRE VOLEURS avaient su se préserver de la contagion, et dépouillaient impunément les cadavres. Pris et sur le point d'être pendus, ils obtinrent leur pardon en donnant la recette du vinaigre qui les empêchait de contracter la maladie. C'est ce Vinaigre Célèbre qui porte leur nom qu'on offre au public.

Le Vinaigre des Quatre Voleurs ne s'emploie qu'à l'extérieur pour purifier l'air. &c.

Direction sur la bouteille. Prix : 2s 6d.

Ce Vinaigre ne se vend qu'à la Pharmacie du Dr. Picault, 69, rue St. Paul, près de l'hotel Daley, ou l'on trouve aussi le célèbre Chlorure de Labarruque, Chlorure de Chaux, pour assainer les maisons, les viandes gates, &c. &c.

—AUSSI—

MACHINES ELECTRO *MAGNETIQUES* ET PILULES D'OR DU DR. SHERWOOD.

8 juillet.

NOUVELLE PHARMACIE,

Rue Notre-Dame, No. 109.

BATISSES DE DES RIVIERES,

Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.

MM. PARKER & CIE., prennent la liberté d'informer les habitants de Montréal et le public qu'ils viennent d'ouvrir une NOUVELLE APOTICAIRERIE, qui sera toujours fournie d'un assortiment complet de Drogues et Médecines, Parfumerie, et Brosses et Fioles à Toilette, le tout d'Angleterre et de première qualité.

Ayant été engagés dans ce genre d'affaires à Londres et à Montréal pendant plusieurs année, toute confiance peut être placée dans la pureté et la bonne qualité des articles qu'ils offrent au public, ainsi que dans les soins qu'ils apporteront à les préparer, et à exécuter les demandes qui leur seront adressées pour les familles.

EAU DE SODA, première qualité, venant d'un Fontaine, avec les meilleurs Syrops.

8 juil.—a.

Encre Indélébile.

DE PAYSON,

POUR MARQUER SUR LA TOILE, LA SOIE ET LE COTON.

Garantie comme ne corrodant point l'étoffe la plus délicate, et comme n'étant pas inférieure à la

MEILLEURE EN USAGE.

Essence d'Epinette.

POUR faire de la bierre d'une qualité supérieure, récemment reçue, et à vendre en Bouteille, au galon ou au quart.

S. J. LYMAN, & CIE.
15 juil.—a Chimistes, Place d'Armes

S. J. Lyman & Cie,

CHIMISTES ET APOTHICAIRES,

RES DE L'EGLISE PAROISSIALE,

Place d'Armes, Montréal.

Agens Généraux, ou en gros, pour le Canada.

☞ Demandez l'Encre de Payson ☜

BANQUE D'EPARGNE

DE LA

CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

AVIS.

PATRON,

Mongr. l'Évêque Catholique de Montréal,

Bureau de Directeurs,

W. Workman, *Présidt.*	Francis Hincks,
A. LaRocque, *V. Présidt*	H. Mulholland,
John E. Mills,	C. H. Holton,
Jacob DeWitt,	John Tully,
Joseph Bourret,	Damase Masson,
P. Beaubien,	Joseph Grenier,
L. T. Drummond,	Nelson Davis.
H. Judah.	

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera **Cinq par Cent** sur tous les Dépôts.

Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans la soirée des Samedis et Lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requièrent l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jeudi ou Vendredi, vû que le Bureau des Directeurs se réunit tous les Samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président et le Vice-Président étant tous les jours présens au Bureau de la Banque.

JNO. COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Epargne, de la Cité et District de Montréal, No 46, Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'*Ottawa Hotel*.

13 Mai.

BANQUE D'EPARGNE

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

Extrait.

MONTANT dû aux dépositaires le 1 Avril 1847.....£29,350 3 9

31 Juillet

Montant déposé ce mois.....£41,477 18 6

Do retiré do.. 21,410 13 6

Augmentation depuis le 1 Avril £20,067 5 0 Cr.

Balance due aux dépositaires ce jour,.....£49,417 8 9

Par ordre du Bureau
JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et District de Montréal, No. 46 Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'*Ottawa Hotel*.—31 juil.

Voyage à Varennes.

LE STEAMBOAT

ST. LOUIS,

CAPT. ST. LOUIS,

PARTIRA de ce Port DIMANCHE prochain, (si le temps le permet) pour un

VOYAGE DE PLAISIR A VARENNES.

Il laissera le quai à UNE heure précise P. M. et sera de retour de bonne heure le même jour.

☞ Le St. Louis repartira pour SOREL Dimanche soir vers 6½ heures.

19 juillet.

SALSEPAREILLE

DU

DR. TOWNSEND,

Médecine la plus Extraordinaire du Monde.

CET EXTRAIT se vend en BOUTEILLES d'un PEINTE, ½ de Gallon, il est six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre. Il guérit les maladies, sans vomissement, sans purgation, sans rendre malade, sans affaiblir le malade. Prix : 5s. le flacon.

GRANDE MEDECINE DU PRINTEMS ET DE L'ETE.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toute autre médecine, c'est que pendant qu'elle guérit la maladie, elle fortifie le corps. C'est véritablement une des *MEILLEURES MEDECINES* qu'on puisse voir pour le *PRINTEMPS* et l'*ETE*; non seulement elle purifie tout le système et fortifie la personne, mais elle crée un sang nouveau, riche et pur, puissance que ne possède aucune autre médecine. C'est dans cette propriété que gît le grand secret de son merveilleux succès. Elle a effectué pendant ces deux dernières années plus de 35,000 guérisons dans des cas de maladies graves dont 5000, au moins, étaient considérées comme incurables. Plus de

3000 Cas de Rhumatismes chroniques,
2000 Cas de Dyspepsie,
4000 Cas de Débilité générale et manque d'Energie,
7000 Cas de différentes maladies des Femmes,
3000 Cas de Scrofules,
1500 Cas de maladies de Foie,
2500 Cas de maladies des reins et d'hydropysie,
3000 Cas de Consomption, ainsi que des milliers de maladies du sang : Ulcères, Erysipeles, Dartres vives, Boutons à la figure, &c. &c. &c., un grand nombre de maux de Tête, Points de Côté et de Poitrine, affections de l'Epine du dos, &c. &c. &c.

Ceci peut paraitre incroyable à quelques personnes, mais nous avons un grand nombre de lettres de nos agens et de médecins de toutes les parties du pays, nous annonçant des cures étonnantes. R. Van Buskirk, Ecr., un des droguistes les plus respectables de Newark, N. J., dit qu'il peut, dans cette ville seule, citer plus de 50 cas. Il y en a des milliers dans New-York et des centaines dans Albany et autres villes dont nous donnerons l'adresse, toutes personnes respectables. Cette médecine a, sans doute, sauvé la vie à plus de 5000 ENFANS dans la dernière saison.

Comme elle détruit la cause de la maladie, elle les réppare à la saison de l'été.

FIEVRE DES VAISSEAUX, TYPHUS, CONTAGION.

Il n'y a pas le moindre doute que cette maladie ne soit contagieuse, et il est bien à craindre que les milliers de malheureux exténués par les privations de toute espèce, et qu'on débarque tous les jours dans ce pays affaiblis et rongés par le Tyhus, n'infectent rapidement le pays par la contagion, et il est du devoir de chacun et surtout des autorités de prendre toutes les mesures de précaution. La Salsepareille du Dr. Townsend, préviendra la maladie. Si le sang est pur il est impossible de contracter le Typhus ou toute autre maladie.

Tous ceux dont le sang est impur ou qui sont affaiblis et surtout les enfans, seront, par l'usage de la Salsepareille, préservés de la *Peste* et des maladies des chaleurs.

Le Capitaine G. W. McLean, de la marine des Etats-Unis et membre de la Législature de New Jersey, nous a envoyé le certificat suivant.

Rahway, 25 jan. 1847.

Il y a un an environ, je fus attaqué de l'Influenza et tout mon système devint d'une faiblesse extrême, on me conseilla de prendre de la Salsepareille du Dr, Townsend, et après en avoir employé deux ou trois bouteilles, je fus beaucoup soulagé et convaincu de son efficacité, je continuai et fus de mieux en mieux. Je suis certain que je lui doit la vie et je ne puis m'en passer

G. W. McLEAN, U. S. N.

JOHN JACKSON, Ecr, Editeur du Rahway Republican, publie le certificat précédent et l'accompagne des remarques suivantes :

☞ Le succès de la préparation du Dr Townsend nous parait de l'ordre le plus élevé. Les personnes dont nous publions les certificats sont des hommes éclairés et ne s'exprimeraient pas aussi fortement s'ils n'étaient convaincus que la médecine le mérite.

SCROFULES, ECROUELLES, GUERIS.

Ce certificat prouve d'une manière conclusive que cette salsepareille à un contrôle parfait sur les maladies les plus obstinées du sang.

Trois Enfants dans la même maison.

Dr Townsend. — Monsieur — J'ai le plaisir de vous dire que trois de mes enfants ont été guéris des scrofules par votre excellente médecine. Ils avaient tous trois des plaies d'une très mauvaise nature ; après en avoir pris quatre bouteilles ils se sont trouvés guéris.

Je suis etc.
J. W. CRAIN, 105 Wooster.

New-York, le 1er Mars 1847.

Grande Médecine pour les Femmes.

La salsepareille du Dr. Townsend est un curatif rapide pour la consomption commençante la stérilité, la Leucorrhée (flueurs blanches.) l'irrégularité des règles, ou toute autre débilité de système quelqu'en soit la cause. Rien de plus surprenant que sa puissance fortifiante sur le corps humain. Des personnes d'une faiblesse extrême, ont, par son usage, conservé leurs forces. Elle détruit les affections nerveuses qui sont une grande cause de stérilité. On ne doit pas s'attendre que dans des cas de nature, si delicate, nous donnions des certificats des guérisons qui sont venues à notre connaissance. Plusieurs familles qui n'avaient pu avoir d'enfants, après avoir employé quelques bouteilles de cette précieuse médecine ont eu des enfants bien portants.

Dr. Townsend—Ma femme étant très malade de faiblesse et de débilité générale, et souffrant continuellement du bas-ventre (mal de matrice) et ayant connu des cas ou votre médecine avait effectué de grandes guérisons. Elle s'en procura une bouteille et suivit la direction que vous donnez. En peu de temps sa maladie disparut et elle fut guérie. Reconnaissante du bien qu'elle a reçu elle me charge de vous remercier.

M. D. MOORE, au coin de Grand et Lidius st.

Aux Mères et aux Dames Mariées.

Cet extrait de salsepareille est expressement préparé pour les maladies des femmes. Aucune dame qui a raison de croire qu'elle approche de cette époque de la vie qu'on appelle *age critique*, ne doit négliger d'en prendre, car c'est un préservatif certain contre aucune des nombreuses et terribles maladies dont les femmes sont menacées, à cette période de leur vie. On peut éloigner cette période de plusieurs années en enfaisant usage. Elle n'est pas moins utile pour celles qui approchent de l'*état de femmes*, (age de puberté) car elle active le sang et donne de la force. En vérité, cette médecine est impayable pour toutes les maladies délicates auxquelles les femmes sont sujettes.

DYSPEPSIE.

On n'a jamais découvert de Fluide ou de Médecine qui ressemble autant au suc gastrique ou à la salive dont la fonction est de décomposer la nourriture et de fortifier les organes de la digestion comme cette préparation de Salsepareille.

Département de la Banque Albany, le 10 mai 1847.

Dr Townsend—Depuis plusieurs années j'ai été affligé d'une Dyspepsie de la pire espèce, accompagnée de brûlements d'estomac, perte d'appetit, grande aversion pour toute sorte de nourriture, et pendant des semaines je n'ai pu garder dans mon estomac qu'une bien faible portion de nourriture, j'essayai sans succès les remedes ordinaires. Lorsqu'il y a deux mois, on me décida à employer votre salsepareille, avec bien peu d'espoir, je vous l'avoue, mais après deux bouteilles, je trouvai mon appetit rétabli et le brulement disparu, et j'en recommande l'usage à ceux qui sont affligés comme je l'ai été.

W. W. VAN ZANDT.

☞ GARE AUX CONTREFACONS.— Des personnes deshonnêtes ayant imité nos étiquettes et mis de mauvaises drogues dans des bouteilles semblables aux nôtres. Voyez si chaque bouteille a la signature dans le verre

S. P. TOWNSEND.

Ses principaux magasins sont 126 Fulton St N. Y,

Seuls agents pour Montréal,

PHARMACIE CENTRALE DU DR. PICAULT, No 69 Rue St. Paul près du Marché Bonsecours et de l'hotel Daley, et W. REXFORD.—1 juillet.

DR. WOLFRED NELSON,

PETITE RUE ST. JACQUES,

Encoignure Nord de la rue St. Laurent

MONTREAL. — CHAMBLY.

Arrangements pour 1847.

LE RICHELIEU,

CAPT. J. F. SINCENNE,

FERA, pendant la saison, DEUX VOYAGES par semaine réguliers entre CHAMBLY et MONTREAL, touchant aux places suivantes sur sa route, savoir :

PLACES DE DEPARTS.

DE MONTREAL,			DE CHAMBLY,		
Tous les Mardis et Vendredis, à 4 heures P M			Tous les Lundis et Jeudis, à 6 heures A M		
Touchera à			Touchera à		
Verchères, à 6 heures P M			St. Mathias, à 6½ hrs.		
Sorel,	8½	" "	Béleil	7	" "
St. Ours	10½	" "	St. Charles	8	" "
St. Denis	5	" A M	St. Denis	9	" "
St. Charles	6	" "	St. Ours	10	" "
Beleil,	7½	" "	Sorel	11	" "
St. Mathias	8½	" "	Verchères	2 hrs.	P.M
Chambly	9	" "	Montréal	6	" "

Pour Fret et Passage, s'adresser au Capt. à bord.

AGENTS :

Sorel.....J. MONDOR,
St. Charles.....J. L. HEBERT,
Chambly.....J. O. Bonker.

17 mai.

Compagnie de Transport.

1847.

LA COMPAGNIE DE TRANSPORT DE QUEBEC est maintenant prête à recevoir et à expédier toute espèce de Marchandises à BYTOWN et KINGSTON à des conditions raisonnables.

V. R. LAPENSÉE,
AGENT.
Au quai du Canal.

Montréal, 22 mai. 1847.—dm.

CHEMIN DE FER DU CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT.

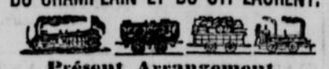

Présent Arrangement.

LE PRINCE ALBERT.

DE MONTREAL:	DE LA LAPRAIRIE:
8 heures A. M.	5½ heures A. M.
12 heures M.,	9½ heures A. M.
Malle et Pasgrs. E. U.	2½ heures P. M.
5 heures P. M.	

CHARS DU CHEMIN DE FER.

DE ST. JEAN :	DE LAPRAIRIE :
8½ heures A. M.	9½ heures A. M.
1 heure P. M.	1 heures P. M., E.U Malle et Passagers
	6 heures P. M.

LES DIMANCHES.

PRINCE ALBERT :	CHARS DU CHEMIN DE FER
De Montréal, 3 heures P. M.	De St. Jean, heures A. M., ou à l'arrivée des Steam-Boats du Lac Champlain.

Et tant que les STEAMBOATS DE CHAQUE JOUR sur le Lac Champlain, continueront à marcher comme à present.

DES CHARS EXTRA

Laisseront ST. JEAN les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 4½ heures P. M., pour transporter ces passagers jusqu'à Montréal le soir même.

Prix du Passage :

Première Classe de Passagers 5s. ; dito, pour aller et revenir le même jour, 5s. (pourvu qu'ils fassent connaitre leur intention en prenant leurs cartes). Secondes Classe, 2s. 6d. ; dito, pour aller et revenir le même jour 3s. 9d. (pourvu qu'ils fassent aussi connaitre leur intention en prenant leurs cartes).

Le fret doit être payé à la livraison.

Toute demande concernant le fret ou le passage de Montréal doit être fait à bord du Prince Albert.

Bureau du Chemin du Fer, Montréal, 7 mai 1847. } 10

LE Bureau de la compagnie du Chemin de Fer du Champlain et du St. Laurent, a été transporté au coin de la place de la Douane, nouvelle bâtisse de M. Dow.

MAGASIN DE CHAPEAUX DE LONDRES.

HENDERSON, FRERE & CIE.

VIENNENT de faire débarquer du steamboat de ce matin, un assortiment complet de CHAPEAUX DE PARIS à la dernière mode, venus par la voie de Liverpool par le Charles Jones maintenant à Québec.—24 mai.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR,

No. **122**. Coin des Rues St. Paul et St Gabriel

Fonds Considérable de HARDES FAITES

ET DE MARCHANDISES SECHES,

&c. &c. &c.

M. **LOUIS PLAMONDON,** a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit indiqué un vaste Magasin de Marchandises Sèches et d'Habillements tout faits. On pourra se procurer chez lui des effets et des Hardes à **15** pour **100** MEILLEUR MARCHÉ que partout ailleurs ; ses prix étant extrêmement réduits.

☞ On trouvera au No. 122, coin des rues St. Paul et St. Gabriel, en toutes saisons, un assortiment et un choix considérables de vêtements confectionnés avec les plus grands soins, avec d'excellentes Etoffes et à la portée de toutes les fortunes. Avis aux amateurs du bon marché.

Départements des Hardes Faites.

	S	D	S	D	S	D
500 Surtouts, Frocs de drap noir et de couleurs,	22	6	25	0 à	35	0
200 Gilets do.....	15	0	15	0 à	10	0
800 Habits de Tweed gris	9	0	11	3 à	12	6
200 do Gold mixed	0	0	22	6 à	27	6
500 Vestes do. de différent patrons.....	0	0	3	6 à	4	0
200 Vestes de Satin noir	0	0	8	0 à	11	3
200 do Velours de soie noir et de couleurs..	0	0	10	0 à	15	0
800 Culottes de Drill gris et barré.....	0	0	3	6 à	4	0
1200 Culottes de Bouragan gris et blanc....	0	0	4	6 à	6	3
150 Gilets de Drill blanc	0	0	3	0 à	4	0
150 paires de Culottes de Drap bleu et noir...	0	0	11	3 à	13	9
150 do do de Casimire	0	0	10	6 à	14	0
400 Habits et Surtouts à la d'Orsay pour été	0	0	15	9 à	26	0
200 Habits de chasse de toutes sortes de patrons.....	0	0	12	6 à	20	0

Habillements Faits sur mesures.

	S	D	S	D
Habits de Drap superfin, (Dresss Coat) pour Messieurs.....	30	0 à	50	0
Do do Frac do	25	0 à	40	0
Pantalons de beau Drap fin.....	15	0 à	25	0
Do. Doeskin et Casimir..	12	6 à	20	0
Vestes de Soie, Satin &c.....	10	0 à	20	0

Habits pour Deuil faits à ordre dans le plus court délai.

H. L. Plamondon ayant à son service des Tailleurs habiles, il sera toujours au courant des modes nouvelles, les ouvrages sont garantis.

Habillements d'enfants de toutes grandeurs et qualités de 10s à 20s.

H. L. Plamondon attend par les premiers arrivages, un grand assortiment d'effets et de Marchandises Sèches de toutes sortes, Draps, Soeries, Casimers, Doeskins, Satins, Gants, Toiles, Cds, Cravates, Chapeaux, Casquettes, &c. &c.

5000 PIECES DE TAPISSERIE de toutes couleurs et patrons à vendre au No. 122, coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.

☞ Ne fait qu'un seul prix.

LOUIS PLAMONDON.

Montréal, 3 mai 1847.

NOUVEAU

MAGASIN CANADIEN

DE MARCHANDISES SECHES ET DE

Hardes Faites, &c &c., &c.

ALEXIS ENOS, à l'honneur de prévenir ses Amis et le Public en général, qu'il vient de transporter son MAGASIN Rue St. Paul, au coin Nord de la Place Jacques Cartier, en face de l'ancienne Maison de Police, ou l'on pourra se procurer des MARCHANDISES SECHES et toutes sortes d'Habillements à meilleur marché que partout ailleurs. Il se flatte que par son assiduité et le bon goût de ses Marchandises, il attirera l'attention du Public

Il possède aussi un grand assortiment de SOULIERS et BOTTES, à des prix réduits.

N. B. **Mme. Enos** aura toujours constamment en main un des meilleurs assortiments de CHAPEAUX de Dames et elle exécutera les commandes avec une grande exactitude et sous le plus court délai.

Montréal, 6 mai, 1847.

BFAUDRY & FRERES,

124, RUE NOTRE-DAME,

(VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.)

INFORMENT respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur

Assortiment Général de

MARCHANDISES DU PRINTEMPS,

Parmi lesquelles se trouvent le meilleur choix de Chapeaux de Paille et de fantaisie pour Dames, qui ne laisse rien à désirer de mieux, avec belles FLEURS FRANCAISES de tous genres, Gants de Kid français, Patrons Robes d'une étoffe de goût nouveau, Châles Cashmire et satins, étoffe à Pantalon et Veste &c. AUSSI, Boutons à Veste avec le castor et la feuille d'Erable.

Montréal, 24 mai 1847.

Magasin Canadien

DE

FERONNERIE.

LE soussigné reçoit à présent par differents vaisseaux de Liverpool, *Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marine, etc. etc.*

Fer anglais assorti,
Banke Best Feuilliard,
Boites de Roues, Bêches, Pelles &c. &c.

De plus, un assortiment de Quincaillerie et Coutellerie.

Les Marchands de la campagne trouveront de l'avantage à venir examiner son assortiment vû qu'il a expressement été importé pour le commerce du Bas-Canada.

à vendre à des conditions faciles.

W. F. LESTE,
16 juin. { No. 81 Rue St. Paul, et " 70 Coin de la Place Jacques Cartier.

A. & T. LESPERANCE,

78 & 82. Rue St. Paul et Place

JACQUES CARTIER,

Porte voisine de L. P. Boivin, Horloger.

VIENNENT de recevoir une partie de leurs MARCHANDISES du PRINTEMPS, consistant en Draps fins et superfins, Casimirs, Soiries, Rubans, Toiles, Lainages et Catonades en grandes variétés.

—AUSSI—

Chapeaux Français ET Anglais

DES GOUTS LES PLUS RECENTS.

Ils ont toujours en main une collection de HARDES FAITES de toutes espèces, par les meilleurs tailleurs et de matériaux garantis. Ils confectionneront aussi les hardes à ordre pour les quels ils gardent les premiers ouvriers.

A. & T. L., saisissent cette occasion pour remercier leurs amis et le public de l'encouragement qu'ils ont reçu d'eux, et ils espèrent par leur assiduite aux affaires et la supériorité de leurs articles mériter une continuation de leurs faveurs.

Montréal, 17 mai 1847.

NOUVEAUX POELES DE CUISINE,

A Rotation, à Air Comprimé de Stanley.

CES POELES ne peuvent être égalés pour l'économie d'utilité, car tous ceux qui s'en servent, ont éprouvé la plus grande satisfaction Le fourneau est de grandeur à contenir quatre pains de famille, et la chaleur s'y distribue que chaque partie chauffe en même temps ; en tournant le dessus, deux larges vaisseaux se trouvent sur le feu en même temps, ce qui est une grande économie de bois. Un fourneau pour l'été a été ajouté à ces poêles, sur lequel on peut se servir de deux vaisseaux additionnel, avec une grande économie de bois ou de charbon

A vendre en gros et en détail par l'agent, No' 103, rue St. Paul.

12 juil.—a. GEO. HAGAR.

A VENDRE.

3000 COTES de Cuir à Semelle de St. Pie et Glasgow.
1000 Idem idem Peaux fraiches, [Slaughter.]
800 Idem idem meilleur Cuir à Harnais.
75 Doz. Peaux, Veau français, reçues par le SophiaMoffatt.

Vache cirée, Kip, et Vache fendue,
Peaux de Veau d'Angleterre, d'Irlande et des Etats-Unis.
Cuirs à patente de toutes sortes.
Doublures, Bordures et Bazannes idem.
Cuir a Selle et à Bride, Peaux de Cochon

— AUSSI —

Un assortiment général de Garnitures de toute espèce pour les Selliers, Vernis, etc.

J. PRATT & Cie.

Montréal, 24 Mai 1847.

AVIS.

LE CLOS du soussigné ci-devant tenu dans la rue Salaberry est maintenant changé à celui autrefois occupé par M. MERRITT, près de la barrière du faubourg Québec, où il a constamment en main un assortiment de BOIS de SCIAGE et de PLANÇONS de toutes les qualités à des prix réduits avec un crédit approuvé.

H. LIONAIS,
12 juil. Rue Craig.

Magasin d'Instruments

POUR PECHER.

LE Soussigné vient de recevoir, en addition son fonds ordinaire d'INSTRUMENT pour PECHER, un bon assortiment de PETIT VERS pour pêcher, faits et préparés expressément pour ce marché par un des meilleurs manufacturiers en Angleterre.

—AUSSI,—

Un grand assortiment des meilleurs Manches de Lignes de Londres, et de vrais Hameçons de Limerick par O'Shaughnessy.

En gros et en détail.

GEORGE HAGAR,
Coins des rues St. Paul et St. Gabriel,
A l'enseigne de la Serrure en Cuivre

19 juillet—a.

Aux Commissaires d'Ecoles et aux Instituteurs.

LE Soussigné informe Messieurs les Commissaires d'Ecole, Messieurs les Instituteurs, et le public en général, qu'il a obtenu le droit de ré-imprimer l'Arithmétique Bibaud. Cette édition est préférable sous tous les rapports à la précédente ; elle est revue et augmentée par l'Auteur, et a la recommendation de Mr. le Surintendant de l'éducation. On pourra maintenant se procurer ce livre chez le Soussigné, au prix réduit de 2 chelins la douzaine.

J. B. ROLLAND,
No. 24, Rue St. Vincent.

Montréal, 15 avril 1847

MAISONS &c. A LOUER.

A LOUER,

PLUSIEURS MAGASINS et LOGEMENTS dans les deux batisses de l'ancienne maison de pesée et du Marché à Poisson. Ces deux édifices ont été réparés à neuf et sont dans le plus meilleur S'adresser à

2 août. A. COURTNAY.

A LOUER.

Une belle MAISON en pierre à deux étages, située à la Montagne de Rouville, de 36 pieds sur 40, avec un superbe VERGER de 24 arpens, complanté des meilleurs arbres fruitiers. Cette situation est très avantageuse pour tenir un Hotel, la maison a déjà été occupée comme telle depuis plusieurs années. Pour les conditions s'adresser à Beloeil au Dr. Broussault. Possession donnée immédiatement—10 juin.

Résidence à Lachine.

A Louer, soit pour les mois d'Eté ou pour l'Année finissant au 1r Mai 1848, DEUX MAISONS très-bien situées sur les bords du St Laurent, à l'extrémité supérieure du village de LaChine. Une des Maisons est en pierre et d'une dimension considérable, avec Ecurie, et Dépendances en bon ordre, et un jardin très productif y attaché—bien adapté pour une famille. L'autre Maison est en bois et plus petite. On pourra louer avec les maisons autant de paturage qu'il sera désiré. Pour plus amples particularités s'adresser à la Maison de la Baie d'Hudson à Lachine.

Montréal, 17 Mai 1847.

Un MAGASIN à Louer,

AVANTAGESEMENT situé sur la rue St. Paul, face du Marché Bonsecours, avec CAVES spacieuses et dépendances, le tout dans le meilleur état possible, le magasin ayant été fait tout-à-neuf cette année. Cette place est excellente, soit pour magasin de Marchandises Sèches ou pour le commerce d'Epicerie, ou tout autre espèce de commerce.

S'adresser, rue St. Paul, à

N. B. DEMARTEAU.

3 mai.

A Louer,

CETTE BELLE MAISON et dépendances appartenant à M. F. X. BEAUDRY, située sur Rue St. Charles Borommé No 70. Loyer £40 par an.—S'adresser à

PIERRE RICHER,
26 Avril. { Grande rue du faubourg St. Laurent, No. 138.

MAISON A LOUER

DEUX MAISONS sur la rue Craig, (coin de la rue Côté) avec Glacières, Ecuries &c. S'adresser à

L. DE LAGRAVE,
Rue Lagauchetière.

Ou à C. A. BRAULT N. P.

26 vril.

A LOUER,

UNE SUPERBE MAISON, à deux étages imitant la pierre de taille à l'encoignure des rues Papineau et Dorchester, faubourg Québec, près du Marché Papineau, bien situé pour un magasin d'épicier, ou un Hotel ; elle est bâtie pour quatre Logements, avec une grande cour, écurie et un bon puits, bonne remise &c., &c., &c.

S'adresser à L. LAFONTAINE
Rue St. Paul No 143.

8 av.

A LOUER,

TROIS LOGEMENTS et un MAGASIN en brique à l'encoignure du quarré Papineau, avec Cave, Cour, Ecurie, remisec. Dans le meilleur ordre possible.

QUATRE LOGEMENTS Rue Visitation avec curie &c.

—ET—

DEUX LOGEMENTS Rue Barré Faubourg St Joseph avec une spacieuse Cour, Ecurie, &c

4 fev. H. LIONNAIS,
Au coin des Rues Craig & St Dominique.

A LOUER,

Et Possession au 1er Mai prochain.

DEUX MAISONS en Pierre de Taille à DEUX ETAGES chacune, avec autres Dépendances, situées sur la rue o llége.

S'adresser à

MILES WILLIAMS,
15 fév. Rue du Collége.

Bois de Charpente, de Menuiserie, &c.

A VENDRE, au quai, par le Soussigné à des conditions faciles toute espèce de BOIS de Charpente et de Menuiserie :

Planches,
Madriers,
Bois de Colombage,
Lambourdes de Cèdre,
Bois d'écarissage,
Bois de Corde, &c. &c.

LEON HURTEAU,
Au quai.

S'adresser aussi au magasin de M. FLEURY St. JEAN, rue St. Paul.—15 mai.—1.

Société.

LE Soussigné avertit ses amis et le public qu'il a admis M. JAMES BENNING, comme associé dans ses AFFAIRES, qui, compter de cette date, se feront comme l'ordinaire sous les nom raison de YOUNG & BENNING. La nouvelle Société est dûment autorisée à collecter toutes les dettes.

JAMES YOUNG.

E canteur, Courtier et marchand Commis sio

JOHN McCLOSKY,

Teinturier en Soie et en Laine, et nettoyeur d'Habits.

No. 76, rue Ste. Marie.

FAUBOURG QUEBEC.

Il nettoye les habits, fait disparaitre toute sorte de taches et rend le lustre au drap comme s'il était neuf.—N. B. Il se rendra au domicile des personnes qui s'adresseront à mézard — ars.—a

---

AVIS.

LE soussigné donne avis à tous ceux qui doivent à la Faillite de BESSE & FRERE de venir régler d'ici au 15 du mois prochain, au bureau de Messrs. PELLANT & BERNABE', No 130, Rue Notre-Dame, faute de quoi leurs comptes seront remis entre les mains d'un Avocat qui sera chargé d'en faire la collection.

W. MALSBOURG.

Montréal, 20 Avril 1847.

J.-H. WEBSTER,

DENTISTE,

ANNONCE qu'il a laissé la rue ST. LAMBERT, pour se fixer au No. **108**, rue NOTRE-DAME, où il sera toujours prêt à recevoir les personnes qui requerreront ses services professionels. Ses prix sont très-bas. Il garantit toutes ses opérations.—28 sept.

On peut en référer à MM. les Drs.

W. Nelson, M. D.,	L. F. Tavernier, M. D.,
P. Munroe, M. D.,	H. Nelson, M. D.,

ATTENTION.

LE Soussigné donne avis qu'il ne payera aucune dette créée et contractée par ISABELLE DESJARDINS son épouse a moins que cette dernière soit par lui duement autorisée à le faire.

ANDRE GRATTON,
Ste Thérèse de Blainville, 12 mai.—tmp.

Eau de St. Léon.

RÉCEMMENT reçu et à Vendre par le Soussigné quelques Douzaines de Bouteilles d'Eau des Sources de St. Léon.

18 juin L. J. HARKIN.

BAINS DE MONTREAL.

No 50, RUE CRAIG,

Sontmaintenant ouverts tous les Jours au Public,

Depuis 5 heures A. M. à 10 heures P. M.
CHAQUE BAIN, **1s. 3d.**

Essence d'Epinette.

A VENDRE à bon marché,

BENJ. WORKMAN & CIE.

19 juil. Rue St. Paul, au coin de la Douane.

VENTES D'IMMEUBLES

A Vendre ou à Louer.

UN MOULIN A CARDE mu par l'eau, situé a la pointe de l'Eglise de la Chine presqu'en face de l'église, avec ses FOULONS, &c., et assez de force pour y mettre des moulanges à farine, avec écuries et autres bâtisses et un petit VERGER.

—AUSSI—

Une Maison en pierre bien finie, le tout convenable au commerce, bâtie sur un terrain qui tient à celui du moulin ci-haut décrit. Toutes ces bâtisses sont neuves, et dans le meilleur état possible.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.

L. ST. JAMMES DIT BEAUVAIS.

22 juil.

A VENDRE

*DE GRÉ A GRÉ.